

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

53^{ème} ANNÉE - NUMÉRO 727

04 JUIN 1999 - 150 Francs CFA

COMMISSIONS PERMANENTES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : ET LA MOUVANCE PRÉSIDENTIELLE BAISSA LA TÊTE

Le jeu politique n'est pas l'affaire des gens peu avertis des réalités socio-politiques et qui ne bénéficient pas de l'action et des directives éclairées d'un état-major vigilant et aguerri. Le jeu politique n'est pas l'affaire des hommes qui n'ont pas de visée politique basée sur un réel programme de société. Telle est la leçon, on ne peut plus claire, que l'on peut retenir du vote émis vendredi 28 mai 1999 quant à la composition des cinq commissions permanentes de l'Assemblée nationale et de l'élection de leurs présidents.

DES TRACTATIONS INUTILES

Reports, suspensions successives de séances, tractations, jeux de

ÉGLISE CATHOLIQUE, QUE DIS-TU DE LA PEINE DE MORT ?

L'Église, en tant que Mère et Éducatrice, se doit d'enseigner la vérité sur l'homme et le respect de la dignité de la personne humaine qui est unique, singulière et insubstituable. Elle est championne des Droits de l'homme et des aspirations légitimes de tout homme. Elle défend la vie humaine contre toute forme d'aliénation. Elle tire toujours du néuf de l'ancien et est en permanente quête d'une compréhension beaucoup plus fonda-

(Lire la suite à la page 6)

coulisses passionnés et passionnants, déclarations tonitruantes, interprétations diverses et souvent fantaisistes du règlement intérieur de l'Assemblée nationale voire même de la Loi Fondamentale du Bénin ont jalonné, de façon intensive, les débats autour de la constitution des cinq commissions parlementaires permanentes et de l'élection de leurs présidents. En définitive, l'opposition remporte le contrôle de trois des cinq commissions (loi, finances et éducation) contre deux (plan et relations extérieures)

pour la mouvance présidentielle. Et ce, au terme de plusieurs semaines de joutes oratoires politiciennes.

Dès les premières heures de cette bataille, aucune concession n'était perceptible entre l'opposition et la mouvance présidentielle tant les deux camps étaient braqués sur leur position respective. Les premiers cherchant à contrôler à tout prix les deux commissions parlementaires stratégiques, à savoir la commission des lois et celle des finances ; les seconds affichant visiblement

leur désir de les empêcher. Arguments juridico-politiques, parfois tordus, à l'appui, chaque camp s'appliquait tant bien que mal à justifier ses visées. Leurs récriminations n'ont pas pu fournir aux contestataires des objections sérieuses et valables pour saisir la Cour constitutionnelle. Et pour cause ! Le blocage a fini par atteindre l'irrationnel au point qu'un comité de crise avait même été envisagé en vue de dénouer cette soi-disant impasse qui commençait par lasser plus d'un. Au bout du compte, le vote secret retenu a fini par aider à sortir du tunnel.

À l'analyse, le débat, par trop intéressé, a permis aux populations de s'imprégner un tant soit peu de quelques aspects du règlement

(Lire la suite à la page 2)

VÉRITÉ ET JUSTICE SONT LES CLEFS POUR CONSTRUIRE UNE PAIX DURABLE

(...) En ce moment votre nation peut de le reste du continent, coopération du gou-

A L'ÉCOUTE DU PAPE



Une telle société ble que si elle est fon-

la vérité et de la justice, qui sont également importantes de notre monde moderne : la recherche de la réconciliation et de la paix. En effet, aucune paix durable ne peut être atteinte uniquement comme résultat de structures et de mécanismes ; elle dépend au contraire d'un type de coexistence humaine marqué par le respect mutuel et par la capacité de rechercher et de garantir le pardon. Ce pardon n'exclut pas la recherche de la vérité, mais l'exige au contraire ; tout tort infligé doit être reconnu et, autant que possible, réparé. Il n'y a pas de contradiction entre le pardon et la justice, car « le pardon n'élimine pas ni ne diminue l'exigence de la réparation, qui est le propre de la justice, mais il cherche à réintégrer les personnes et les groupes dans la société, ou bien les États dans le concert des nations. Aucune punition ne peut altérer l'inaliénable dignité de celui qui a commis le mal. La porte qui ouvre sur le repentir et la réhabilitation doit rester toujours ouverte » (...)

ment de l'histoire, venir un phare pour en montrant que la vernement, des privé et de tous les lation — lorsqu'ils engagés à œuvrer monie et l'unité nationale édifier pecté tous ses mem-

n'est bien sûr possible sur les idéaux de tice, qui sont également une autre recherche

Vatican, jeudi 17 décembre 1998
Jean-Paul II

Discours au cours de l'audience solennelle accordée à S. E. M. Agboda Aduka-Oladun, nouvel Ambassadeur du Nigeria près le Saint-Siège.

VIOLENCES POLITI- QUES EN AFRIQUE : LEURS MÉCANISMES

Le génocide au Rwanda est le troisième génocide reconnu au XX^e siècle après ceux des Arméniens et des Juifs. Près d'un million de Tutsi et de Hutu modérés rwandais massacrés en 1994. La communauté internationale a créé le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) qui a commencé à juger les responsables Hutu. L'action de la France au Rwanda de 1990 à 1994 n'a pas été exempte de critique dans l'opinion publique. Une mission d'information parlementaire sur le Rwanda a même été créée en mars 1998 afin de faire la lumière sur les présomptions dont la France était l'objet à ce sujet.

De fait, comment expliquer le degré inimaginable de violence atteint ces dernières années au Rwanda, au Liberia ou en Sierra Leone ? Des chercheurs tentent de trouver des réponses et se penchent sur les solutions à mettre en œuvre pour éviter de nouveaux massacres.

Dans ces trois pays, en effet, la guerre n'a pas seulement consisté à tuer l'autre,

(Lire nos informations à la page 11)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

COMMISSIONS PERMANENTES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : ET LA MOUVANCE PRÉSIDENTIELLE BAISSA LA TÊTE

(Suite de la première page)

intérieur de l'Assemblée nationale, notamment des dispositions concernant la répartition des non inscrits dans les commissions parlementaires permanentes et des dispositions relatives au dépôt de propositions de résolutions, ainsi que de la question du nombre des membres des commissions permanentes, etc.

DES DÉPUTÉS EMPÊTRÉS DANS LA CARENCE

Mieux, cette bataille autour de la constitution des commissions et de l'élection de leurs présidents a mis à nu la méconnaissance par nombre de députés des textes et lois qui régissent l'Assemblée nationale. Cette carence notoire du côté de la mouvance présidentielle, l'opposition l'a su bien exploiter pour aboutir à plus que ce à quoi elle s'attendait : le contrôle de trois au lieu de deux commissions selon ses visées.

Ainsi, même majoritaire au sein de la commission éducation (huit contre cinq), la mouvance présidentielle n'a pas pu en gagner la présidence qui est revenue du coup à l'opposition.

Allez-y comprendre quelque chose. Sinon la démesure des ambitions personnelles !

Ainsi, battus lors des élections des membres du bureau du parlement le 29 avril dernier, les députés qui disent soutenir l'action du gouvernement viennent, une fois de plus, de baisser la tête devant l'opposition, qui donne, si besoin en était, la preuve qu'elle maîtrise, mieux que la mouvance présidentielle, le terrain et les rouages politiques béninois. Loin de prendre très rapidement la réelle mesure des enjeux politiques après les dernières élections législatives et d'adopter en conséquence les stratégies qui s'imposent sur la base du travail éclairé d'un état-major vigilant et clairvoyant, les partis dits de la mouvance présidentielle somnolent encore comme sous l'effet anesthésiant de leur échec au scrutin de mars 1999. Et cela pour combien de temps encore ?

Pour l'heure, les premières batailles au sein de l'hémicycle en ce début de la troisième législature permettent de se convaincre qu'au

Bénin «mouvance présidentielle» et «opposition» vont s'acharner à s'épier de très près. Cela participe de la bonne guerre. Bien sûr ! Mais malheureusement la recherche effrénée de la faille du côté de l'adversaire verse souvent dans le vil dessein d'assouvir quelque intérêt partisan et égoïste au détriment de la finalité même du rôle du député qui est de veiller scrupuleusement au processus et aux conditions du développement endogène et exogène de la nation et, partant, de tout homme et de tout l'homme au Bénin.

Au-delà de toutes les tractations politico-politiciennes, reconnaissons avec le pape Jean-Paul II qu'« aucune paix durable ne peut être atteinte uniquement comme résultat de structures et de mécanismes ; elle dépend au contraire d'un type de coexistence humaine marquée par le respect mutuel » et le respect du bien commun.

Pierre A. Illelabola

LES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS

Ismaël Tidjani Serpos
Pdt Com. LoisGuy Adjahoun
Pdt Com. FinancesJean Félix Agbayahou
Pdt Com. PlanGeorges Guédou
Pdt Com. EducationSoulé Dankoro
Pdt Com. Relations ext.

COMPOSITION DES BUREAUX DES CINQ COMMISSIONS PERMANENTES DE LA TROISIÈME LÉGISLATURE

Commission des Lois, de l'Administration et des Droits de l'Homme

Président	: Ismaël Serpos Tidjani	(Prd)
Vice-président	: Béatrice Symphorose Lakoussan	(Psd)
Premier rapporteur	: Candide Azannai	(Rb)
Deuxième rapporteur	: Salomon Gnanjanon	(Rb)
Secrétaire	: Valentin Somassé	(Rb)

Commission des Finances et des échanges

Président	: Guy Amédée Adjahoun	(Rb)
Vice-président	: Aboudou Assouma	(Alliance-Ét.)
Premier rapporteur	: Vihounou Azondékou	(Rb)
Deuxième rapporteur	: Thimothée Zannou	(Prd)
Secrétaire	: Emmanuel Agbozognigbé	(Rb)

Commission du Plan, de l'équipement et de production

Président	: Jean-Félix Agbayahou	(Ipd)
Vice-président	: Adolphe Dindin	(Psd)
Premier rapporteur	: Ali Amadou Barassounon	(Fard-Alaf)
Deuxième rapporteur	: Adjibadé Koussounda	(Madedep)
Secrétaire	: Sinti Issifou Alazi	(Fard-Alaf)

Commission de l'Éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales

Président	: Georges Guédou	(Rb)
Vice-président	: Falovè Sounouvou	(Madedep)
Premier rapporteur	: Léon Bio Bigou	(Fard-Alaf)
Deuxième rapporteur	: Jean-Louis Soglo	(Rb)
Secrétaire	: Simon Pemasanga	(Fard-Alaf)

Commission des relations extérieures, de la coopération au développement de la défense et de la sécurité

Président	: Colonel Soulé Dankoro	(Pdb)
Vice-président	: Issa Kpara	(Madedep)
Premier rapporteur	: Lambert Avougnansou	(Rb)
Deuxième rapporteur	: Robert Gbèffé	(Rb)
Secrétaire	: Cakpo Moussa	(Rb)

"LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnements

"LA CROIX DU BENIN"

COTONOU

(République du Bénin)

Compte :

C.C.P. 12-76

COTONOU

Directeur de Publication

BARTHELEMY

ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 878

Tirage : 4.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un

Abonnement de Soutien : 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)

Abonnement de Bénéficiaire : 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)

Abonnement d'Amis : 30.000 F CFA et plus (300 FF)

Changement d'adresse : 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

- Bénin : 3.720 F CFA

- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo : 4.680 F CFA

- Guinée : 5.760 F CFA

- Gabon, Tchad, Congo (Brazzaville), Cameroun et R.C.A. : 5.760 F CFA

- France : 5.760 F CFA

- Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone : 7.560 F CFA

- Kinshasa (Zaire) : 9.000 F CFA

- Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie : 12.600 F CFA

- U.S.A. : 9.000 F CFA 90,00 FF

- Amérique (Nord, Centrale, Sud) : 10.200 F CFA 102,00 FF

- Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège) : 8.520 F CFA 85,20 FF

- Canada : 10.200 F CFA 102,00 FF

- Chine : 12.600 F CFA 126,00 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA-DONGA

JOURNÉE DE L'ARBRE : APPEL POUR LA PROTECTION ET L'ENTRETIEN DES PLANTS MIS EN TERRE

C'est un fait que dans la vie de tout un chacun d'entre nous certaines circonstances donnent plutôt envie de s'échapper de son quotidien, au moins un laps de temps. Quant aux motivations, un mot revient généralement sinon toujours : évasion. Rapture avec le quotidien du travail, la monotonie du lieu ou les désagréments des saisons.

On porte alors son choix sur la qualité de l'environnement, la possibilité d'être au calme et de s'isoler, toutes choses qui offrent l'opportunité d'une introspection féconde.

Voilà simplement présentée en certains de ses aspects, l'importance du rôle du cadre de vie et de l'environnement en général. C'est une rupture avec la rhétorique officielle habituelle sur l'environnement.

Heureusement, le président de la République n'a pas fait autrement en s'adressant au peuple béninois mardi 1er juin dernier, "Journée nationale de l'arbre".

Il faut que chaque Béninois plante au cours de cette journée nationale de l'arbre et de lancement de la campagne pour le reboisement, un arbre en vue de protéger le pays contre les caprices et les désastres qui menacent notre vie quotidienne et notamment déclaré le président Mathieu Kérékou mardi matin à Fonsa dans la commune de Pahou sur la route de Ouidah. C'est en effet dans cette localité que le chef de l'État s'est rendu pour y planter un arbre sacré ainsi à la traditionnelle journée de l'arbre.

L'engagement de tous devrait être total si nous désirons et souhaitons vraiment améliorer la qualité de notre environnement. Cette préoccupation semble progressivement s'enraciner dans la conscience collective sur l'étendue du territoire national quoique beaucoup reste à faire dans ce domaine.

La célébration de la 15ème journée nationale de l'arbre placée cette année sous le signe de la "protection et de l'entretien" des plants a été à Natitingou, dans le département de l'Atacora, une journée de mobilisation sociale.

Priorité a été donnée dans la ville de Natitingou à la mise en terre d'essences spécifiques comme les calécratés. On a également procédé au remplacement des plants morts sur le terre-plein central de la voie bitumée ainsi que sur les abords du boulevard longeant ladite voie.

ATLANTIQUE - LITTORAL

ENCLANCHER LA PROMOTION DU PALMIER À HUILE

Il y a longtemps, bien longtemps que le palmier à huile qui a fait les beaux jours de l'économie du Dahomey aujourd'hui Bénin, a cessé de faire parler de lui.

Et pourtant, rien ne s'opposait et ne s'oppose encore à une cohabitation harmonieuse entre le palmier à huile et le coton, une autre culture de rente qui lui a ravi la vedette de manière presque irrévocable. Cette complémentarité semble être une richesse d'autant que le palmier à huile et le coton ont chacun approximativement sa zone naturelle de culture. Ces considérations fort simples à comprendre font qu'aujourd'hui le commun des Béninois est persuadé qu'avec la relance ou la promotion du palmier à huile, l'économie nationale ne s'en portera que mieux. Au premier rang des acteurs de la relance de cette filière figurent les coopérateurs appuyés par le gouvernement béninois qui de son côté est soutenu par la coopération suisse notam-

ment. Preuve de la détermination de ces différents partenaires, la tenue, le jeudi 27 mai dernier au Codiam à Cotonou de l'assemblée générale constitutive du fonds de développement du palmier à huile (FODEP).

Participaient à cette assemblée, des représentants des coopératives d'aménagement rural d'Agony (Ouémé), de Hinvi (Atlantique) et de Houin-Agamé (Mono), ceux des coopératives ordinaires ainsi que des exploitants privés et individuels.

S'adressant à l'assistance, Monsieur Justin Houessou représentant des Unions régionales de coopératives d'aménagement rural a invité les coopérateurs dans leur ensemble à faire de ces assises un nouveau départ dont l'aboutissement sera la réhabilitation du secteur palmier à huile au Bénin. À cet effet, la création du FODEP constitue une condition nouvelle favorable. C'est d'ailleurs le lieu de rappeler que dans ce cadre, un contrat lie les Unions régionales des coopératives à l'État béninois. Il ressort de ce contrat que les remboursements de la dette détenue par les coopératives seront utilisés pour alimenter le FODEP.

La coopération suisse apporte depuis quatre ans son appui à ce projet et a même déjà initié quelques actions concrètes de soutien.

Toutefois, selon Monsieur Jean Robert Moret, chef du bureau de coopération à l'ambassade suisse à Cotonou, beaucoup reste à faire en matière de vulgarisation, de formation, de gestion, etc.

BORGOU-ALIBORI

LE CEG 1 DE PARAKOU FÊTE SES 30 ANS

Trente ans dans la vie d'un établissement d'enseignement, ce n'est pas négligeable. Rien qu'à considérer le nombre et la qualité des élèves y ayant reçu leur formation, suffit pour trouver à travers cet anniversaire un motif justifié de satisfaction. C'est l'événement que vient de vivre dans l'allégresse le Collège d'Enseignement Général, le CEG 1 de Parakou avec le trentième anniversaire de sa création. Cette célébration à allure de fête, a été marquée par l'organisation, du jeudi 27 mai au 3 juin dernier, d'une semaine culturelle et récréative.

Théâtre, musique, danses, matchs de football, de handball et divers jeux, rien n'aura manqué pour agrémenter les manifestations animées également par une conférence-débat.

Le vendredi, lendemain de l'ouverture de la semaine culturelle, les élèves ont défilé dans une atmosphère de liesse à travers les principales artères de la ville.

Le CEG 1 de Parakou, selon le chef de l'établissement, M. Joseph Orou Goura, a connu un parcours élogieux hormis quelques embûches. De deux classes de 6ème en 1969, le CEG 1 est passé à 62 groupes pédagogiques avec un effectif de 3.651 élèves. Toutefois, a indiqué le directeur du Collège, son établissement souffre de pénurie d'enseignants, 80 professeurs pour 62 groupes pédagogiques, et aussi de manque d'infrastructures.

La jeunesse dont les vertus par définition sont en autres l'énergie, l'enthousiasme, l'impatience, le goût du risque a besoin d'une formation et d'une éducation adaptées tant aux exigences du monde moderne qu'à celles de nos réalités propres. C'est à ce prix qu'elle sera réellement prête pour la relève.

MONO - COUFFO

UNE CINQUANTAINE DE CONDUCTEURS DANS LE COLLIMATEUR DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Si vous êtes conducteurs de véhicule, vous représentez au volant le principal facteur de sécurité. Et si vous ignorez, sachez désormais que le rôle de la sécurité routière, c'est pour ainsi dire, de tout faire pour vous protéger des autres et parfois de vous-même. Or, côté conducteur, on a plutôt tendance à ne pas voir, d'un bon œil ni les services de sécurité routière ni les brigades de gendarmerie routières. Il y va donc de notre sécurité à tous de contribuer à restaurer la confiance entre les uns et les autres, le guide commun de leur action étant le Code de la route. Mais le constat implacable est que les règles élémentaires du Code sont bafouées à tout moment par les conducteurs tandis qu'en face on se livre au rantonement. Ainsi, l'impunité devient la règle comme dans d'autres secteurs de la vie publique.

Un cas récent s'est produit entre vendredi 28 et samedi 29 mai derniers dans le département du Mono avec une avalanche de sanctions : 54 permis de conduire ont été retirés pour des infractions au Code de la route. C'était lors d'une opération spéciale lancée par le Centre national de sécurité routière contre les conducteurs indisciplinés et éthyliques.

Les infractions au Code de la route relevées par l'équipe du CNSR sur les axes routiers Dogbo-Azové-Comé-Lokossa, Comé-Grand-Popo et Gadomé-Comé concernent la surcharge mixte, les chargements hors gabarit, défaut de visite technique et excès de vitesse en agglomération.

Vingt livrets de bord ont été aussi saisis pour non présentation de permis de conduire, et sept véhicules mis en fourrière dans les brigades de gendarmerie de Dogbo et de Comé pour défaut de papiers.

Les agents chargés de l'opération avaient été violemment pris à partie par les conducteurs mis en cause sur les différentes voies contrôlées.

OUÉMÉ - PLATEAU

POUR LA RÉINSERTION SOCIALE DES ENFANTS DE LA RUE

Le développement humain durable repose en grande partie sur l'éducation. S'agissant de l'enfant, l'éducation le prépare à prendre en main son avenir. Il en découle que les conséquences de l'analphabétisme sont profondes et peuvent à la limite mettre la vie en danger. C'est dans ce vivier de l'ignorance que généralement se pêchent les enfants de la rue qu'on retrouve également dans les rangs des abonnés à "l'école bussonnière" et parmi les nombreux cas d'abandon pour diverses raisons.

Pour combattre efficacement ce fléau que représentent les enfants de la rue, il faut instaurer dans nos pays un système éducatif plus adapté permettant de lier l'école à la vie. Un tel système offrirait plus de possibilités d'améliorer les conditions de vie des élèves et plus tard celles de leurs enfants.

L'UNESCO, en cette veille du troisième millénaire, est plus consciente que jamais des enjeux de sa mission d'éducation pour tous qu'il faudra transformer du droit à la réalité.

Le représentant-résident de l'UNESCO pour le Bénin et le Togo, Monsieur Frédéric Jondot, a remis jeudi 27 mai dernier un important lot de matériels composé d'articles scolaires, des outils de menuiserie et de la soudure, des machines à coudre et des poussepousse d'un coût global de plus de six millions de F CFA à deux foyers d'enfants de la rue à Porto-Novo.

Il s'agit du foyer Don-Bosco des prêtres salésiens avec 178 enfants qui apprennent divers métiers et de la maison d'accueil et d'écoute des enfants d'Attaké, œuvre du Conseil des activités éducatives du Bénin (CAEB).

En remettant ces dons à ces deux structures d'accueil des enfants de la rue, Monsieur Frédéric Jondot a rendu hommage à leurs responsables "par qui les actions de l'UNESCO peuvent atteindre les enfants". Après avoir exhorté les enfants à faire un bon usage du matériel reçu, le représentant-résident de l'UNESCO pour le Bénin et le Togo a promis d'aider davantage ces foyers d'enfants de la rue.

Auparavant, Monsieur Frédéric Jondot avait visité le Centre béninois des métiers traditionnels de Porto-Novo dont l'objectif est de former les jeunes des deux sexes dans l'art de tisser le raphia. Cette matière première est utilisée dans la fabrication de plusieurs articles tels que sacs, chaussures, chapeaux de sortie, meubles et même perles. Là encore, le représentant-résident de l'UNESCO a remis à la directrice du Centre, Madame Dagbélou, des instruments de travail d'une valeur de trois millions de F CFA environ.

À nos dirigeants de comprendre donc que l'éducation est le meilleur investissement, puisqu'elle est l'essence même du développement humain réellement durable. La réinsertion sociale des enfants de la rue en est partie intégrante.

ZOU - COLLINES

ENCORE DES VICTIMES DE LA VINDICTE POPULAIRE

Mercredi 26 mai dernier, il s'est produit à Attogoun (Bohicon) un événement tragique que souvent l'on croit à tort l'apanage de nos grandes villes comme Cotonou. Deux individus ont une fois encore subi la loi implacable de la vindicte populaire et en sont morts. Ils ont été frappés à mort à coups d'armes blanches. Il s'agit de deux malfrats qui ont tenté d'arracher l'engin d'un conducteur de taxi-moto "Zémidjan" du nom de René Agbahoungba.

Ces malfrats ont monté un traquenard se passant pour des personnes allant rendre visite à un parent malade à l'hôpital. À cet effet, ils ont sollicité les services du conducteur du taxi-moto au niveau de Goho à Abomey pour rallier la localité d'Attogoun dans la commune de Ouassahou (Bohicon) agglomération située non loin du Lycée technique de Bohicon. Arrivés au niveau de l'école primaire d'Attogoun, aux environs de 20 heures, les malfrats se sont emparés de la moto après avoir aspergé les yeux du conducteur avec une potion de piment. Les cris de détresse du conducteur informé ayant alerté les populations, les deux bandits ont été rattrapés dans leur fuite éperdue.

Les autorités compétentes de la région se sont rendues sur les lieux pour un constat d'usage. Les deux malfrats étant inconnus, leurs corps ont été inhumés jeudi 27 mai dernier au cimetière municipal de Bohicon par la voirie urbaine de cette ville.

On ne le répètera jamais assez, nul n'a le droit de se faire justice, encore moins en portant atteinte à la vie de la personne humaine. Dans un État de droit comme le nôtre, cette injonction revêt tout son sens.

Les médias et l'école pour ne citer que ces vecteurs de la communication ont un rôle important à jouer à cet égard afin d'aider le public à approfondir sa culture civique.

Concernant l'insécurité et la criminalité, les Pouvoirs publics doivent poursuivre leurs efforts actuels qui commencent à être payants, ce qui amène certains malfrats qui ont pu passer à travers les mailles de la police à s'éloigner des centres urbains.

Évariste Dégla

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

AUTOUR DU NOM YORUBA

INTRODUCTION

Les mots que nous utilisons régulièrement, surtout en matière d'appellation des groupes ethniques, ne sont pas toujours les plus connus de nous quant à leur signification, leur étymologie. Nous ignorons même, le plus souvent, jusqu'à la signification du nom de notre groupe ethnique, de notre clan, parfois de notre famille, voire de notre prénom, surtout quand il est musulman ou chrétien.

Qui parmi les lettrés béninois, n'a pas prononcé au moins une fois dans sa vie l'ethnonyme yoruba sans savoir son sens, et surtout son — ou ses — contenu du point de vue de la communauté socioculturelle concernée ?

Jusqu'au XIX^e siècle, le nom yoruba n'était utilisé que pour désigner un groupe ethnique vivant à Oyo et dans sa région, à l'ouest de l'actuel Nigeria¹. C'est d'Ile-Ife, plus au Sud par rapport à Oyo, que des émigrants sont partis pour fonder cette localité. Celle-ci devait, à son tour, devenir un grand centre de dispersion : de là sont en effet partis plusieurs groupements humains, plus ou moins importants numériquement, pour aller fonder de nouvelles colonies, notamment en direction de l'Ouest².

Deux versions tentent d'expliquer étymologiquement le sens du nom yoruba : la première le fait dériver d'un mot hausa, *yarlba*, signifiant ceux qui ne sont pas loin du fleuve Niger, la deuxième en fait un vocable d'origine éyo signifiant les ressortissants d'Oyo. Quoiqu'il en soit, qu'il soit d'origine étrangère ou pas, le mot yoruba est utilisé par les habitants même d'Oyo pour se désigner et s'identifier par rapport aux autres groupements étrangers ou même très proches partis d'Ile-Ife comme eux et parlant des langues proches de la leur.

Avant l'avènement du phénomène colonial britannique au Nigeria, au XIX^e siècle, le nom yoruba ne désignait que les populations d'Oyo et leur langue, l'éyo ou édyorubá. Oyo était alors à la tête d'un puissant État qui a connu un grand rayonnement sur le plan politique.

La colonisation britannique suivie d'une intense campagne missionnaire a amené des pasteurs protestants à étudier la langue parlée par les populations d'Oyo et autres groupements humains apparentés. C'est dans ce contexte politique et religieux que le mot yoruba connut dans son usage une plus grande extension. J. Raban semble avoir été le premier à l'utiliser dans son sens le plus large, dans son Eyo vocabulary paru en 1832.

Il ne s'agira plus désormais de réduire le contenu du mot au seul Oyo et à sa langue, mais de l'étendre à tout un ensemble ethnique ayant des liens de parenté génétique et linguistique, couvrant un plus grand espace géographique. C'est ainsi qu'on en est arrivé à utiliser ce mot pour désigner tous les groupes et sous-groupes ethniques dont le berceau de dispersion le plus connu est Ile-Ife, localité mythiquement considérée par ses ressortissants comme le nombril du monde, l'origine de l'humanité ; cet usage extensif d'un mot au contenu très restreint initialement, avait l'avantage de la commodité pour les chercheurs et l'administration coloniale britannique : il permettait de regrouper sous une même appellation, de nombreux groupements humains, apparemment disparates, mais se reconnaissant grosso modo à travers la même origine et la même culture, malgré des variantes locales ; mais il présentait l'inconvénient majeur de désigner des communautés qui tout en se reconnaissant une origine commune, entendent cependant marquer leurs particularités et leur personnalité à travers d'autres ethnonymes qui leur permettent de mieux s'identifier par rapport aux autres membres de la grande communauté : ainsi, a-t-on arbitrairement regroupé sous la même appellation yoruba, les yoruba proprement dits, c'est-à-

dire ceux d'Oyo qui portaient traditionnellement ce nom, et les groupes apparentés et très dispersés dans l'espace comme les Egba, les Ekiti, les Ife, les Isha, les Kétu, les Ijé, etc.

Le grand ensemble yoruba³ qui depuis le premier tiers du XIX^e siècle regroupe tous les ressortissants d'Ile-Ife, couvre aujourd'hui le Sud-Ouest du Nigeria, une partie importante de l'actuelle République du Bénin, surtout dans sa partie centrale, et une portion du Borgu habitée par les Mokolé ou Féribu, une partie de l'est du Togo ; bref, un monde relativement vaste, peuplé de plusieurs millions d'individus et constituant ainsi l'un des plus grands groupes ethniques d'Afrique Occidentale après les Hausa, plus septentrionaux. Mais au sein de cet ensemble, chacun se reconnaît d'abord comme Egba, Ife, Isha, Mokollé, Ijé, Idaasha, etc., avant d'accepter son appartenance à la grande famille dite yoruba. L'intercompréhension, du point de vue linguistique, n'est pas toujours évidente dans le vaste monde yoruba.

La plupart des groupements de cette grande aire culturelle ont fait preuve à travers des siècles, d'une très grande vitalité sur le plan politique. Ils ont, dans leur quasi-totalité, formé des entités politiques de type monarchique, rigoureusement structurées et remarquablement administrées : parmi les plus célèbres, citons les royaumes d'Oyo, d'Abékuta, de Kétu, de Shabé, etc.

Ce monde dit yoruba, disparate, a connu une histoire mouvementée, dominée par d'importants mouvements migratoires et de nombreuses guerres pour se défendre ou conquérir de nouveaux territoires. Les relations conflictuelles qu'ils ont entretenues avec les Nupé ou Takpa, les Fulani et les Fon, sont demeurées célèbres. Le lourd tribut qu'ils ont payé à la traite négrière durant la période précoloniale explique la présence d'un certain nombre de ses ressortissants dans diverses régions du continent américain comme Cuba, le Brésil, etc., où ils ont essayé de reconstruire ou de sauvegarder quelques aspects de leurs cultures d'origine.

Le monde yoruba a connu une brillante culture à travers ses masques, ses statues, ses idéogrammes, messages codés appelés aroko, etc.

L'histoire yoruba est dominée au XX^e siècle par deux faits majeurs : une forte diaspora à travers l'Afrique occidentale et centrale, et un phénomène urbain qui demeure l'un des plus remarquables en Afrique occidentale.

CONCLUSION

Le nom yoruba a connu une fortune singulière, désignant à la fois une ethnie et une langue, et évoluant par la suite de l'unité à la diversité toujours dans son double sens d'ethnonyme et de glossonyme. Il doit cette dynamique à la commodité de l'usage recherchée à la fois par le colonisateur britannique et les chercheurs qui sacrifient ainsi, volontiers, les nuances à une généralisation que ne reconnaissent pas tous les groupes ou sous-groupes auxquels l'ethnonyme yoruba a été ainsi étendu.

« Connais-toi toi-même » disait déjà le Grec Socrate depuis l'Antiquité. Savoir d'où l'on vient, connaître la signification de son ethnonyme, du nom de son clan, de sa famille, ne sont que quelques petits aspects de cette vieille formule dont le sens est évidemment beaucoup plus profond.

A. Félix IROKO

NOTES

(1) JOHNSON (Rev. S.) : *The History of the Yorubas. From the Earliest Times to the Beginning of the British Protectorate.* Lagos, Nigeria, C.S.S. Bookshop, 1921, 684 p.

(2) PARRINDER (G.) : « Yoruba-speaking peoples of Dahomey ». In *Africa*, 1947, N° 17, p.p. 122-129.

(3) IGUE (O. J.) and YAI (O. J.) : « Pour une définition du domaine yoruba ». In *Yoruba*, N° 1, 1973, p.p. 5 - 29.

PLANTES MEDICINALES

HERBE D'AUSTRALIE



Nom latin :	Euphorbia hirta L.
Famille des :	Euphorbiacées
Français :	Herbe d'Australie.
Fon :	Hundi hundi asu, Anonsika, Nonsiwé
Gun :	Alkponyon, Kplonvi, Koligasu vovo
Yoruba ou :	
Nago :	Emi ile ege ile, egele Nyahun Ayiro
Mina :	Godoto
Waci :	Godokwe
Adja :	Hunna, Anoshi, Ayewe
Kotafon :	Alama
Sawé :	Somon, Hundi hundi
Bariba :	Goribogim, kirabom
Yom :	Nyaratomsim
Wama :	Kunweki tentimo
Dendi :	Kpalondwog

DESCRIPTION

- * plante herbacée annuelle atteignant 20 à 30 cm ;
- * tiges ramifiées dès la base ;
- * petits poils sur tiges et feuilles ;
- * latex blanc ;
- * fleurs jaunâtres.

ÉCOLOGIE

- * sols riches, légers et bien drainés ;
- * croissance en saison des pluies ;
- * pousse en petits peuplements lâches ;
- * commune autour des lieux habités.

ORIGINE / DISTRIBUTION

- * originaire d'Afrique et présente partout sauf en Afrique du Nord ;
- * se trouve cependant le long de la vallée du Nil ;
- * introduit sur les autres continents.

CULTURE

- * reproduction essentiellement par graines ;
- * transplantation difficile ;
- * récolte de plants sauvages préférable, car la concentration du principe actif semble supérieure ;
- * sécher au soleil ou à l'ombre et mettre à l'abri de la poussière pour utilisation ultérieure.

COMPOSITION

- * pigments flavoniques, résines, acides organiques, tanin, saponoside.

EMPLOI

AMIBES (dysenterie)

- * récolter une grosse poignée de plante fraîche (30 g) ou une petite de la plante sèche (15 à 20 g).
- * faire bouillir dans un litre d'eau pendant 20 minutes ;
- * boire 2 litres par jour pendant 3 à 4 jours.

BRONCHITE, ASTHME

- * utiliser la même quantité, mais dans 1 litre et demi d'eau et FAIRE BOUILLIR jusqu'à réduction de moitié du liquide ;
- * prendre 3 ou 4 tasses (environ 4 verres à thé) dans la journée.

ATTENTION

- Aucune contre-indication, mais en cas de nausées ou vomissements, réduire le dosage et prolonger la durée du traitement.

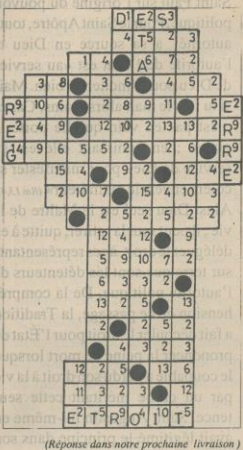
A. L. (ENDA)

UN PEU DE DISTRACTION

LA GRILLE BÉNOÏSE À DÉCODER N° 3

Chaque case de cette grille contient un numéro, lequel correspond toujours à une même lettre. Petit à petit, vous imaginerez de nouveaux mots et identifierez de nouvelles lettres.

En vue de vous faciliter les recherches, quelques lettres décodées sont déjà inscrites dans la grille. À vous maintenant de jouer.



(Réponse dans notre prochaine livraison)

JEU DES SEPT ERREURS N° 2

Exécutant les dessins 1 et 2 ci-après, le dessinateur a commis sciemment 7 erreurs. Relevez-les.



(Réponse dans notre prochaine livraison)

**ACHETER
"LA CROIX DU BENIN",
C'EST BIEN.
S'Y ABONNER EST
POURTANT MIEUX !**

RÉPONSE AU JEU
LES MOTS CROISÉS N° 3

paru dans notre livraison n° 726 du 21 mai 1999

HORIZONTALEMENT

I. Chicaneur II. Ramonés - Mn. III. ORP - Apt. IV. Quenouille. V. Utensile. VI. Epulie - Élu. VII. Mie - Aes. VIII. Oculaires. IX. Ré - Lee. X. Tac - Tse - Son.

VERTICALEMENT

2. Haruspices. 3. Impétueuse. 4. Coi - Nel. 5. Antonina. 6. Né - Use - Ile. 7. Es - Li - Are. 8. Allégées. 9. Implexes. 10. Ente - As - En.

BONS MOTS, CITATIONS ET PROVERBES

Proverbes

Sur le contentement:
— "J'étais furieux de n'avoir pas de souliers ; alors j'ai rencontré un homme qui n'avait pas de pieds, et je me suis trouvé content de mon sort." (proverbe chinois)
Chez les Peuls, on dit :
— "Le contentement de ce que l'on a fait partie du bonheur"
Et la sagesse grecque rappelle :
— "Celui qui ne sait pas se contenter de peu, ne sera jamais content de rien."
Et enfin, au XVIII^e siècle, le célèbre homme politique et physicien américain Benjamin Franklin assurait :
— "Le contentement fait les pauvres riches et réciproquement".

Citations

"Quand vous avez éliminé l'impossible, ce qui reste, même l'improbable, doit être la vérité". (Arthur Conan Doyle, 1859-1930).
"Dans mille ans, l'homme soupiera comme maintenant : Ah ! que la vie est dure ! Et comme maintenant il aura peur, et ne voudra pas mourir". (Anton Tchekhov, écrivain russe, 1860-1909).

Humour

Raymond Sevos, artiste français contemporain, a déclaré :
"Une fois rien, c'est rien ; deux fois rien, ce n'est pas beaucoup, mais pour trois fois rien, on peut déjà acheter quelque chose, et pour pas cher !".

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET TOUTE LEUR SUITE

Avec le verbe toucher.

Ne pas avoir l'air d'y toucher : faire quelque chose hypocritement sans qu'il y paraisse. "Y toucher" c'est s'en mêler. "Ne pas y toucher" c'est être dissimulé. Sans avoir l'air d'y toucher : avec un air faussement innocent.

Pas touche !... défense de toucher, une formule de défense.

Familièrement on emploie la locution adverbiale à touche-touche : très proches les uns des autres, jusqu'à se toucher. Tout cela en parlant de personnes ou de véhicules qui se suivent.

Avec l'adverbe toujours, on peut citer des locutions adverbiales telles : depuis toujours, comme toujours ou pour toujours.

Autre locution, conjonctive cette fois : toujours est-il que, il s'avère de façon certaine que... Il n'en demeure pas moins que... La formule sert à introduire un fait que l'on qualifie de certain, par opposition, à d'autres faits évoqués précédemment.

AUTOUR D'UN MOT

Le moyen.

Ce qui sert pour arriver à un but est le moyen : chercher, imaginer, trouver un moyen, un procédé, une méthode, une manière, une solution, un système, une invention.

Parfois le moyen est détourné, artificiel, parfois même il est déloyal, c'est alors un piège, une machination, un mauvais tour. Il existe divers moyens pour se tirer d'affaire : excuse, prétexte, dérobade, des moyens magiques : sortilège, charme, incantation, enfin par tous les moyens, en remuant "ciel et terre", chercher, trouver le moyen de, parvenir à, ou arriver à...

Le moyen réside parfois en une capacité pécuniaire, et c'est alors "des moyens d'existence". Les sages achètent selon leurs moyens sans oublier cependant comme dit une sentence latine que "tous les chemins peuvent mener à Rome". En d'autres termes : divers moyens conduisent à la même fin.

DES MOTS ET DES FAUTES

Diplôme et diplomate, deux noms qui semblent de la même famille et pourtant deux noms différents par le sens et par l'orthographe.

Diplôme, du grec diploma (papier plié en deux), prend un accent circonflexe sur le O. Diplomate n'en prend pas. Une faute à éviter.

AUTOUR D'UN MOT

Mer, du latin mare.

La mer peut être fermée, intérieure, ouverte ou continentale. Les fonds marins sont les profondeurs de la mer, les abysses. La mer a une faune et une flore : des algues, du goémon, du varech et des sargasses.

Le bord des mers se nomme : côtes, littoral, rive, anse, crique, lagune. Tous les océans sont explorés et exploités. On se sert pour cela de bathyscaphes et de bathysphères, de cloches de plongées, voire de maisons sous-marines.

La mer est agitée par de nombreux mouvements : vagues, marées, courants.

Elle monte, se retire, se ride, se creuse, se brise ou déferle. Suivant son état, on parle alors de mer belle, agitée, forte, démontée et ce sont les coups de vent, les tempêtes, les ouragans, les cyclones et les typhons.

De nombreuses expressions sont relatives à la mer : gens de mer, marins, prendre la mer, tenir la mer ou avoir le mal de mer, etc.

"Il n'est rien de plus terrible que la mer pour dompter un homme", a dit Homère, poète grec du IX^e siècle avant Jésus-Christ.

DES MOTS POUR JOUER

Un taureau, un verrat, un paon, un loup.

Trouvez le féminin de ces noms d'animaux.

Réponses :

Un taureau... une vache ou une taupe.

Un verrat... une truie ou une cochon.

Un paon... une paonne (féminin rare).

Un loup... une louve.

DES MOTS À DEVINER

Un dictame (DICTAME)... est-ce :

- une critique très violente ?
- une sorte d'algue ?
- une herbe originaire de Grèce ?

Réponse : Un dictame (DICTAME) c'est une herbe originaire de Grèce. Ne pas confondre avec une diatribe : critique violente et parfois injurieuse.

AUTOUR D'UN MOT

La morale, du latin moralis (mœurs).

L'ensemble des règles de conduite considérées comme valables dans une société, c'est la morale. La morale est théorique ou pratique, c'est la science du bien et du mal. La morale a des impératifs, c'est le devoir, la déontologie.

Qui dit morale dit parfois cas de conscience, et tout ce qui est étranger à la morale est amoral : c'est alors l'amoralisme. On peut avoir une morale rigide, austère, c'est le rigorisme ou l'ascétisme, ou une morale relâchée : le laxisme. Enfin, faire la morale c'est moraliser ou sermonner.

"La morale, ce n'est pas seulement être bon, mais aussi être bon à quelque chose", dit une sentence américaine...

DES MOTS INTRUS

Petit-fils, petite-fille, petite-nièce, petit-neveu, petit-four et petit-maitre... Six noms composés avec l'adjectif "petit". L'un est un intrus, lequel et pourquoi ?

Réponse : Petit-four... petit gâteau. Les autres noms composés avec l'adjectif "petit" représentent des personnes. Seul, dans la liste, "petit-four" a un caractère alimentaire.

NATION

ÉGLISE CATHOLIQUE, QUE DIS-TU DE LA PEINE DE MORT ?

(Suite de la première page)

mentale et radicale des implications des Mystères de l'Incarnation et de la Rédemption.

Si son histoire, vieille de deux mille ans environ, présente des zones d'ombres, celles-ci sont liées à sa compromission avec l'ordre profane, avec l'ensemble des civilisations qui l'ont alimentée et dont elle a épousé l'esprit, les us et coutumes pour progressivement les purifier au feu de l'Esprit Saint, le décapiter de tout ce qui porte atteinte à la dignité de l'homme. De ce fait, on ne s'étonnerait point qu'elle a, au nom de Dieu, condamné des êtres humains au bûcher — Inquisition —, organisé des guerres sanglantes et génocidaires — Croisades —, corroboré l'esclavage (cf. Code noir).

Toutefois, l'Église ne peut décidément pas être réduite à ces périodes sombres où elle a perdu son identité et pactisé gravement avec l'esprit du monde. On ne saurait la confiner à ces moments où son histoire a été émaillée de sang de ceux-là — philosophes, scientifiques, théologiens qu'aujourd'hui, très humblement, elle réhabilite par souci de vérité, de justice et d'humanité. Ainsi l'Église, au cours des siècles, s'est forgée une conscience plus vive de la personne humaine. Elle s'est laissée instruire par son Maître et Seigneur Jésus-Christ et par la Tradition des Pères. Ce qui a permis d'affirmer sans artifices et avec force, surtout en ce siècle d'abomination de la désolation, le XX^e siècle, que toute vie humaine est sacrée depuis les premiers instants de la conception jusqu'au stade ultime de la maladie ou de la vieillesse (cf. *L'Évangile de la vie*, n° 53) et que « l'homme, dans la pleine vérité de son existence, de son être personnel et en même temps de son être communautaire et accomplissant sa mission » (*«Redemptor Hominis»* n° 14). Nous voyons l'Église en effet sur plusieurs fronts de lutte pour la défense de la vie. Elle fait constamment des pétitions auprès des instances politiques pour obtenir des recours en grâce, des réductions de peines en faveur des prisonniers politiques ou de droit commun.

Dans le présent article, c'est la question de la peine de mort qui

nous préoccupe : *Église, que dis-tu de la peine de mort ?* Après une définition du concept, nous interrogerons les Saintes Écritures, la Tradition et le Magistère de l'Église Catholique.

DÉFINITION DU CONCEPT «PEINE DE MORT»

Du Grec MOLVN, rançon, expiation, châtement et du Latin «Poena», châtement des méchants, damnation, mauvais traitement, supplice, passion, martyre, le mot Peine suggère l'épreuve imposée par la société à l'individu en vue de réprimer une contravention, un délit ou un crime. Il existe plusieurs dénominations de peines qu'en droit pénal, le code définit souvent par énumération en extension : les peines de police — amende, confiscation d'objets saisis, emprisonnement — ; les peines correctionnelles — amende, interdiction de certains droits, emprisonnement — ; les peines criminelles seulement infamantes — bannissement, dégradation civique — ; les peines afflictives et infamantes — mort, réclusion criminelle à perpétuité, travaux forcés, détention criminelle à perpétuité, réclusion ou détention criminelles à temps.

La peine de mort ou peine capitale est donc une peine principale, criminelle, afflictive et infamante ; c'est la seule peine corporelle que connaissent nos lois. Elle s'exécute par décapitation, pendaison, imposition de l'ordalie-breuvage ou de la ciguë, électrocution, lapidation, crucifixion, fusillade, ostracisme.

«Tu ne commettras pas de meurtres» (Ex. 20,13)

Le cinquième commandement qualifie d'embée de crimes et d'atteinte graves à la dignité de la personne humaine l'avortement, l'euthanasie, le suicide, le génocide, l'homicide volontaire. On peut classer la peine de mort dans cette dernière assertion, car exécutée de sang-froid, avec lucidité et pleine conscience de mettre délibérément un terme au principe de vie dans l'autre, son semblable. L'Ancien Testament présente beaucoup de pages tachées de sang humain : depuis le meurtre d'Abel (Gn 4,8) — début d'une succession intermina-

ble d'homicides, de violences, de haines, de jalousies, de conflits — jusqu'à la peine de mort imposée aux deux vieillards que la beauté de Suzanne a détournés du bon chemin (Dn 13, 62). Ces pages portent le souci de la pédagogie lente et progressive qui caractérise le plan de Dieu sur l'homme. Cette pédagogie atteindra son sommet dans le Nouveau Testament la Personne de Jésus-Christ.

Le Nouveau Testament aussi comporte des pages écrites de sang : le massacre des Innocents par les soldats d'Hérode (Mt 2,16) ; la décapitation de Jean le Baptiste (Mt 14,10) ; le crucifiement de Jésus (Jn 19,17ss) ; la lapidation d'Étienne (Ac 7,57-60) ; la persécution et le martyre des Saint Apôtres. Cependant, la position du Christ à propos de la peine de mort apparaît clairement exprimée en Jn 8, 1-11 : «*Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette le premier la pierre.*»

De fait, le Christ renvoie toute autorité, tout détenteur de quelque pouvoir, tout homme en posture de juge à sa propre conscience : carrefour des délibérations les plus sublimes, mais aussi les plus abjectes. En effet, quand ceux-ci délibèrent les jeux sont faits. Il en ressort pour l'Église une haute mission de formation, d'éducation et d'éclairage des consciences. Elle ne s'oppose pas à la justice des hommes mais elle se doit de transfigurer cette justice par la charité : «Femme, personne ne t'a condamnée ? Non Seigneur. Moi non plus je ne te condamne pas. Va, désormais ne pèche plus.» (Jn 8,11)

LA TRADITION DE L'ÉGLISE

La peine de mort sous des aspects variés — décapitation, pendaison, imposition de l'ordalie-breuvage ou de la ciguë, électrocution, lapidation, crucifixion, fusillade, ostracisme — a constitué un fait universel dans presque toutes les civilisations, y compris celle judéo-chrétienne. En Israël, en effet, le cinquième commandement — Tu ne tueras pas — ne s'étendait pas à la peine capitale qui était permise par la Loi. Le christianisme

suivant en cela le judaïsme a reconnu traditionnellement la légitimité de cette peine portée par l'autorité publique après un jugement. Pour en arriver là les Pères de l'Église avaient interprété l'enseignement de Saint Paul sur l'origine du pouvoir politique. Pour le Saint Apôtre, toute autorité a sa source en Dieu et l'autorité de l'État est «au service de Dieu pour t'inciter au bien. Mais si tu fais le mal, alors crains. Car ce n'est pas en vain qu'elle porte le glaive ; en punissant elle est au service de Dieu pour manifester sa colère envers le malfaiteur» (Rm 13,4). Ainsi Dieu seul est le Maître de la vie ; il peut seul la retirer, quitte à en déléguer le droit, à ses représentants sur terre que sont les détenteurs de l'autorité politique. De la compréhension de ce passage, la Tradition a fait découler le droit pour l'État de prononcer la peine de mort lorsque le coupable a perdu son droit à la vie par un crime méritant cette sentence. Saint Augustin lui-même en avait légitimé le principe dans son «De libero arbitrio».

Nous devons reconnaître que l'Église était encore à ses débuts, que le temporel et le religieux faisaient ménage ensemble se soutenant et s'approuvant mutuellement. Mais avec l'évolution des mentalités et la sécularisation galopante, la rupture de la lune de miel entre l'Église et l'État était consommée. Chacun évolue désormais dans son ordre propre. Cependant, l'Église étant au service de l'homme se doit de porter la Bonne Nouvelle de libération dans tous les domaines où l'homme exerce son empire. Elle doit parcourir toutes les routes de l'homme.

Les partisans de la peine capitale ne manquent pas d'arguments massue pour justifier une telle sentence. A la justice humaine est reconnue l'autorité nécessaire pour prononcer une juste sanction, ce qui dans le cas d'un meurtrier signifiait la mort du meurtrier. C'est en fait la mise à exécution de la loi du talion : œil pour œil, vie pour vie, homicide pour homicide. Cette loi, qui en elle-même était une évolution remarquable par rapport à celle de la jungle, portait les insuffisances de la société qui l'avait émise et caractérisait un type d'homme peu soucieux d'humanité et sous-informé de la dignité inviolable de la personne humaine. A notre époque

NATION

dite «civilisée» les motivations évoquées en faveur de la peine de mort sont les suivantes :

— **La compensation** : dans le cas d'espèce ne concernerait que l'acte commis, mais non pas son auteur qui est un homme. Car toute vie humaine est unique et irremplaçable ;

— **La dissuasion** : la menace de la peine de mort aurait un effet dissuasif sur les malfaiteurs. « l'effet de dissuasion fait de l'individu un moyen en vue d'une fin ; d'autre part, il n'est pas prouvé qu'effectivement la peine de mort ait un effet dissuasif et empêche d'autres individus de commettre des crimes. » («Catéchisme pour adultes»⁽¹⁾). Car dans tous les pays ayant aboli la peine capitale les récentes enquêtes ont révélé que cette abolition n'a en rien provoqué une augmentation de la criminalité ; une enquête des Nations Unies est venue renchérir ce constat. La perspective d'une peine de mort n'a jamais arrêté un criminel. Le cas des pays comme le Nigeria, le Rwanda, les États-Unis d'Amérique apporte un démenti cinglant à l'effet de dissuasion qui justifierait la peine de mort. Enfin, en cas d'erreur judiciaire, l'exécution capitale rend celle-ci irréparable à l'égard d'un innocent ;

— **La protection de la société** : la peine de mort se veut ici une vengeance de la société, un rétablissement de l'ordre social. Il arrive souvent que la société se disculpe, décline toute responsabilité en amont, oublie que nul n'est méchant volontairement. Ce faisant, c'est sa façon de se substituer un bouc émissaire. En fait, c'est moins comme citoyen que comme ennemi qu'elle tue un criminel ;

— **L'exemplarité** : il s'agit d'une occasion de donner une leçon aux délinquants. Cependant épouser la logique des délinquants, c'est devenir soi-même un délinquant ; remplacer le crime par un autre crime est absolument absurde. Il n'y a point de crime qui puisse être légal, exemplaire.

LE MAGISTÈRE DE L'ÉGLISE

Les motifs invoqués traditionnellement pour justifier la peine de mort ne résistent pas à une réflexion humaniste. Les raisons majeures qui

militent pour la suppression de cette peine se regroupent autour de l'idée de la dignité de la personne humaine qu'aucune autre personne, même revêtue de l'autorité publique n'a le droit de supprimer. C'est à juste titre que J-M AUBERT affirme : «La prise de conscience moderne de la dignité de la personne humaine, même chez un criminel, la constatation que la peine de mort n'a pas réellement effet dissuasif font qu'elle ne peut se réclamer de la légitime défense, car l'accusé est mis hors d'état de nuire ; elle est un acte de vengeance sociale exécuté de sang-froid et dont finalement tout le monde avait honte»⁽²⁾. D'autres mesures peuvent valablement remplacer la peine de mort qui ne laisse au criminel aucune chance de s'amender. Alors, il est urgent de réfléchir pour trouver des moyens moins barbares pour se faire justice.

La question de la peine de mort suscite des controverses qu'on ne peut balayer de revers de main. Des textes énoncent clairement que le Magistère de l'Église n'exclut pas le droit de l'État de prononcer la peine de mort comme une «ultima ratio» (moyen ultime : «dans des cas d'une extrême gravité» selon le Catéchisme de l'Église Catholique n°2266). Il s'agissait en fait d'un accord de principe. Toutefois l'impérieuse nécessité a poussé l'Église à porter un amendement à son texte de 1992. Elle a précisé dans l'édition révisée du Catéchisme de l'Église Catholique de 1997 sa pensée à propos de la «peine de mort». Ce faisant elle n'a fait que confirmer le sensus fidelium. Monseigneur Honoré présentant la version définitive du Catéchisme de l'Église Catholique explique : «Les articles 2265, 2266 et 2267 concernant la peine de mort ont évolué suivant la lettre encyclique de 1995 «Evangelium vitae», sur la valeur et l'inviolabilité de la vie, dans laquelle le Saint-Père déclare que si la peine de mort garde une légitimité de principe, elle est devenue obsolète compte tenu du progrès de la civilisation et de l'évolution de la législation dans les pays avancés (...). L'article 2267 évoque directement la peine de mort, il en légitime le principe et en condamne l'application.»⁽³⁾

Bien avant 1997 et depuis le XVIII^e siècle, la nécessité de la peine

de mort a commencé à être contestée. L'auteur du «Contrat social», Jean Jacques ROUSSEAU s'était penché sur l'épineux problème de droit de vie et de mort et au terme de sa réflexion, il conclut : «Laissons discuter ces questions à l'homme juste qui n'a point failli, et qui jamais n'eût lui-même besoin de grâce»⁽⁴⁾. Des Églises par la voie de nombreuses Conférences Épiscopales comme celles du Canada, des États-Unis d'Amérique, de l'Irlande, de la France (1978) «ont pris officiellement position pour obtenir l'abolition de la peine de mort, comme inutile et symbole d'une violence institutionnalisée. Si on doit défendre la vie, ce principe est impartageable, il faut l'appliquer dans tous les domaines.»⁽⁵⁾

Outre les raisons humanistes, le refus catégorique de la peine de mort est surtout sous-tendu par la foi, l'espérance et la charité qui amènent le chrétien à voir en l'homme et en tout homme un fils de Dieu et dans tout pécheur - qu'il soit criminel, bandit de grands chemins, Hitler, Pol Pot, Pinochet, Sani Abacha, cerveau ou commanditaire du génocide rwandais ou yougoslave, braqueur de la Financial Bank, du marché de Parakou... — un racheté par le Christ, Alpha et Omega de la dignité humaine. Tout pécheur est sujet de soins de prédilection, c'est la brebis égarée que le Christ Bon-Pasteur va chercher par monts et par vaux. C'est pourquoi «au-delà de toutes les dispositions du droit définies par l'État, même le plus grand criminel au regard du chrétien, peut se réconcilier avec Dieu en reconnaissant le mal commis et en acceptant la grâce du pardon»⁽⁶⁾. La charité nous recommande la recherche inlassable du bien de l'autre ; cet autre mon prochain, fût-il un brigand, un criminel, un ennemi, un étranger, un frère...

CONCLUSION

À l'étape actuelle de l'évolution des mentalités, de la prise de conscience de la dignité de la personne humaine, la peine de mort s'assimile alors davantage à une vengeance légale. Son abolition ne sera qu'une réponse légitime à l'aspiration fondamentale d'une société, d'une nation, d'un État qui veut avant toute considération défendre et respecter l'homme. La question de la peine de mort renvoie toute personne à sa conscience, c'est-à-dire, à ce

lieu intime où elle se rencontre dans le seul à seul singulier.

L'Église en définitive condamne l'application de la peine de mort. Elle demande aux chrétiens et aux hommes de bonne volonté de respecter, de promouvoir, de défendre la vie envers et contre tout. Par conséquent, ceux-ci, dans les conditions actuelles, ne peuvent être partisans de la peine capitale ou de la vindicte populaire. Alors prenons garde que le Seigneur ne nous dise au tribunal de la charité : «Serviteur méchant, je t'avais remis toute ta dette, parce que tu m'en avais supplié. Ne devais-tu pas avoir pitié de ton compagnon, comme j'ai eu pitié de toi ? » (Lc 18,32-33).

Faisons preuve d'humanité, de maturité et de responsabilité ; ne soyons pas indifférents ; mobilisons-nous pour que partout ce supplice soit aboli.

Léandre ZINSOUGA
(Étudiant au Grand Séminaire Saint Gall, Ouidah)

NOTES

(1) Conférence Épiscopale Allemande, «Catéchisme pour Adultes», Centurion/Cerf, 1997, p. 265-266

(2) Jean-Marie AUBERT, «Abrégé de la morale catholique», Desclée 1987, p.288

(3) Mgr. Honoré, «Le Catéchisme de l'Église Catholique» in «Écritures» n°36, Juillet, Août, Septembre 1998, p.9-10

(4) Jean Jacques ROUSSEAU, «Du Contrat Social», Librairie Larousse/Mame, 1973, p.46

(5) Jean-Marie AUBERT *ibidem*.

(6) Conférence Épiscopale Allemande, *ibidem*.

BIBLIOGRAPHIE

Bible de Jérusalem, Cerf/Verbum Bible, 1988.

«Catéchisme de l'Église Catholique», Mame/Ploeg, 1992

«Catéchisme de l'Église Catholique», Centurion / Cerf / Fleurus-Mame, 1997

Conférence Épiscopale Allemande, «Catéchisme pour adultes», Cerf 1997, article «Peine de mort» p.265-266

Jean-Paul II, «L'Évangile de la vie», Cerf Fummarion, 1995

Jean-Paul II, «Redemptor Hominis», Cerf 1979

AUBERT Jean-Marie, «Abrégé de la morale Catholique», Desclée 1987, p.288

ROUSSEAU Jean-Jacques, «Du Contrat social», Librairie Larousse p.46

«Écritures», n°36, Juillet-Août-Septembre 1998 p. 9-10 voir l'interview accordée à Mgr. Honoré sur l'édition révisée du «Catéchisme de l'Église Catholique».

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

SYNODE DE L'ARCHIDIOCÈSE DE PARAKOU : DES PROPOSITIONS ET RÉOLUTIONS QUI NE DORMIRONT PAS DANS LES TIROIRS

Du 13 au 23 mai 1999 se sont déroulées au Centre Guy Riobé les assises du premier synode diocésain de l'Église catholique de Parakou.

Annoucé le 25 janvier 1996 au cours d'un pèlerinage marial à Bembèrèké par S. E. Mgr. Nestor Assogba, ce synode, longuement préparé par les fils et filles de l'Église de Parakou a eu pour thème principal : l'Église-Famille de Dieu.

Ce thème met bien en exergue l'importance de ce qui n'est rien d'autre qu'une démarche collective entreprise par l'Église particulière de l'archidiocèse de Parakou pour réfléchir sur quelques points importants de sa vie et pour se donner des orientations nouvelles.

Venus des diverses communautés de l'archidiocèse, les délégués, une centaine environ de tous niveaux confondus, ont activement et d'une manière constructive pris part aux travaux.

La messe d'ouverture à eu lieu le jeudi 13 mai, fête de l'Ascension du Seigneur. Elle a été présidée par S. E. Mgr. André Dupuis, Nonce apostolique, entouré de l'ordinaire du lieu Mgr. Nestor Assogba, des évêques de Kandi, Mgr. Marcel Honorat Léon Agboton, de Djougou, Mgr. Paul Kuassivi Vieira et de Natingou, Mgr. Pascal N'Koué.

Ces assises ont également connu la participation d'éminentes personnalités comme S. E.

Mgr. Antoine Ganyé évêque de Dassa-Zoumè, Mgr. Gilbert Dagnon, administrateur diocésain de Cotonou, le Révérend pasteur protestant Abayomi, des Abbés Julien Pénoukou, Barthélemy Adoukonou, de Mné et M. Jean Pliya, de M. Emile Paraso et de Mme Agnès Adjaho.

Dix jours durant, les participants ont prié, fraternellement échangé et travaillé en commission autour des cinq sous-thèmes ci-après :

- concept d'Église-Famille,
- Évangélisation et Inculturation,
- Développement, Justice et Paix,
- Vie matérielle de l'Église,
- Formation et Vocation.

Ces travaux ont donné lieu à des propositions concrètes et soumises au pasteur de l'archidiocèse pour décision en temps opportun.

En clôture des travaux des assises le samedi 22 mai 1999, l'archevêque de Parakou a tenu à rassurer les participants sur le sort des propositions et conclusions du synode : « Je tiendrai grand compte, a-t-il dit, de vos affirmations pour y communier, de vos aspirations pour regarder l'avenir avec courage et espérance, de vos propositions concrètes pour une meilleure évangélisation et une bonne organisation de la vie de l'Église... Nous n'allons pas transformer en vœux pieux les peines de trois années de labeur... Toutefois, a-t-il poursuivi,

il sera sage, me semble-t-il, de sérier les propositions en vue de prendre des décisions nécessaires à court, moyen et long termes, et cela pour plus d'efficacité. Car « qui trop embrasse mal étreint... ».

Les rapports et propositions votés par le synode ont été officiellement remis au pasteur de l'archidiocèse par le rapporteur général, l'abbé Clet Féliho. C'était au cours de la messe de clôture célébrée en plein air sur la cour de la cathédrale Saints-Pierre-et-Paul de Parakou le dimanche 23 mai 1999, en la fête de la Pentecôte. Ce fut l'occasion pour les délégués au synode, à travers leur représentant, l'abbé Léonard Goragui, d'adresser un message de fraternité à toutes les communautés de l'Église particulière de Parakou.

Cette messe de clôture voire d'envoi en mission a été présidée par l'archevêque de Parakou qu'entourait une quarantaine de prêtres. Elle a été animée par les chorales qui chantent en langues nationales et l'union des chorales des jeunes de la ville de Parakou.

« Que tes œuvres sont belles,
Que tes œuvres sont grandes,
Seigneur, Seigneur,
Tu nous combles de joie ».

Tel fut le sentiment de satisfaction maintes fois exprimé par S. E. Mgr. Nestor Assogba dans son homélie de circonstance. Et l'Archevêque de Parakou de s'adresser à ses ouailles,

en particulier aux délégués au synode en ces termes :

« ... À partir de ce jour, libérons-nous de la peur, de cette peur paralysante qui nous empêche de faire le bien que nous apprécions et nous pousse à accomplir le mal que nous réprouvons... »

« À partir de ce synode, laissons-nous remodeler par l'Esprit, devenons des femmes et des hommes nouveaux capables de redonner à notre monde un visage marqué d'amour, de justice et de paix ».

« À partir de ce synode, ouvrons nos esprits et nos cœurs à l'espérance, à une espérance audacieuse et efficace ».

« Partons de ce Synode comme messagers de l'unité... »

« Prenons la résolution d'œuvrer à l'unité en nous-mêmes, dans notre famille, dans notre village, dans notre quartier de ville, dans notre Bénin, dans l'Afrique et dans le monde entier ! ».

Il ne reste plus qu'à l'Église-Famille de Dieu de Parakou, au sortir de ce synode de se mobiliser davantage pour « entrer dans le troisième millénaire, renouvelée, rajeunie, fortifiée pour être témoin du Christ vivant, devant tous les hommes... ».

G. D-Y.

« La Croix du Bénin » : Excellence Monseigneur Nestor Assogba, archevêque de Parakou, vous venez d'organiser au Centre Guy Riobé le tout premier synode dans le diocèse. Peut-on savoir les raisons d'une telle initiative ?

Son Excellence Monseigneur Nestor Assogba : Je dois vous dire qu'un synode s'organise au niveau d'un diocèse quand le besoin se fait sentir et que l'évêque, de commun accord avec son conseil de consultants ou son conseil presbytéral en décide. Il y a eu le synode des évêques — Assemblée spéciale pour l'Afrique — qui a été un vrai succès. Mais il ne faudrait pas qu'il demeure sans suite. Le pape l'a demandé. Pour l'avoir bien préparé, nous entendions lui donner une suite. D'autre part, nous allons vers l'An 2000. Le troisième millénaire va s'ouvrir bientôt. Il faudrait tout de même se préparer à entrer. Le Saint-Père nous a conviés à la conversion surtout. Cela veut dire qu'il faut s'arrêter, voir ce que l'on a fait sans que ce soit un bilan exhaustif. Considérer ce qu'on peut faire pour entrer dans le nouveau millénaire afin que l'Église prenne un nouveau visage.

C'est dans ce sens que nous avons, ensemble, lancé cette idée du synode diocésain depuis trois ans, précisément le 25 janvier 1996.

Ce sont les assises de ce synode qui viennent de se dérouler du 13 au 23 mai 1999 à Parakou.

« La Croix du Bénin » : Excellence, quels sont les objectifs visés par ce synode ?

Son Excellence Monseigneur Nestor Assogba : Dans la prière pour le synode diocésain, il est dit que nous entreprenons cette assemblée pour reprendre conscience de nos engagements chrétiens. Nous n'avons pas voulu faire un bilan de ce qui ne va pas. Nous avons surtout voulu reprendre conscience de nos engagements de chrétiens que nous sommes devenus par le baptême. Et cela dans toutes les couches de notre société, depuis le pasteur du diocèse jusqu'aux fidèles laïcs de la brousse

SON EXCELLENCE MONSIEUR NESTOR ASSOGBA PARLE DU SYNODE DE L'ARCHIDIOCÈSE DE PARAKOU

(comme on a l'habitude de le dire). Il faut que chacun se sente responsable de l'Église.

Et je dois dire fondamentalement que le baptême est une vocation. Par le baptême, nous sommes appelés à réaliser quelque chose dans notre vie. Nous devons savoir que tout baptisé est appelé à être saint ; il ne faut pas avoir peur de le dire. Et chacun doit prendre les moyens pour se sanctifier dans son domaine et suivant sa foi : médecin, prêtre, enseignant, paysan ou bachelier de rue... Il faut nécessairement devenir saint. Ce qui veut dire qu'il faut s'efforcer de bien faire tout ce que l'on fait, comme Jésus a dit de le faire. C'est-à-dire avec amour, un grand amour de Dieu et du prochain. En définitive, être saint, c'est être parfait comme Dieu est parfait. C'est à cela que nous souhaitons parvenir. Pour ce faire, nous n'avons fait que reprendre simplement, au cours de notre synode diocésain, les thèmes de l'assemblée spéciale du synode des évêques pour l'Afrique.

D'abord nous avons interrogé des gens — pas seulement des chrétiens catholiques, mais aussi des protestants, des musulmans, des vodouistes, des frères d'autres religions chrétiennes — sur ce qu'ils pensent de l'Église catholique. Nous avons essayé de recueillir de ces consultations certains thèmes qui nous semblent importants dans le synode pour l'Afrique. En premier lieu la notion de l'Église-Famille. Il faut que les chrétiens se sentent membres de la grande famille de Dieu. Or la famille tient par l'amour ; et le Seigneur n'a jamais fini de nous dire : « aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés ». C'était donc le premier chapitre de notre synode diocésain.

Le second thème c'est : Évangélisation et Inculturation. Je ne voudrais pas m'étendre là-dessus mais ce que nous voulons entendre par là, c'est que les fidèles laïcs cessent de croire que l'œuvre d'évangélisation concerne unique-

ment les prêtres et les religieux. Il faut que tout laïc baptisé se sente responsable de l'annonce et de la proclamation de la Bonne Nouvelle. Cela, je crois que nous avons essayé de le faire sérieusement. Parce qu'on a quand même mis trois années pour préparer ce que nous sommes en train de vivre aujourd'hui.

L'Inculturation ! Il ne faudrait plus que l'Évangile paraisse comme un message étranger à notre culture. Évangéliser la culture, inculturer la foi, sont des phrases que nous devons mettre en pratique.

Ensuite, justice, paix et développement. Dans ce diocèse, nous avons toujours œuvré pour le développement. Notre ligne pastorale à ce sujet est assez claire : évangélisation et promotion humaine. Ce qui cadre parfaitement avec notre mission.

Financement et vie matérielle de l'Église. C'est le quatrième thème de notre synode. Vous conviendrez avec moi, qu'il ne faudrait pas que l'Église dépende toujours de l'aide extérieure. Il est important de le savoir. Il nous faut donc nous organiser pour l'auto-financement de l'Église, pour notre auto-prise en charge — comme on le dit —. Aujourd'hui, c'est un passage obligé.

Et quand on parle de l'auto-financement ou de l'auto-prise en charge, je n'y vois pas tout de suite le côté matériel, non ! Le fait même que chacun doit se dire : l'Église, c'est mon affaire, je dois tout faire pour qu'elle avance et même, quand il n'y a plus de missionnaire étranger, accepter soi-même de se transformer en apôtre, c'est déjà une sorte d'auto-financement ou d'auto-prise en charge. Cela me paraît très important. Le reste suivra après. Commencer à financer son Église, ceux qui sont au service de cette Église, les séminaires, etc. c'est déjà beaucoup.

Le dernier volet de notre synode est « Vocation et Formation dans la vie de l'Église-Famille de Dieu ». Il s'agit ici de toutes sortes de vocations : sacerdotale, religieuse, matrimoniale... Car Dieu appelle chacun à une vocation.

Nous avons voulu associer à la vocation, la formation. Car dans notre pays, le Bénin, c'est l'éducation qui manque le plus. Et c'est cela qui freine dangereusement notre développement. Le sous-développement du Bénin n'est pas d'abord matériel. C'est un sous-développement moral et spirituel : faute de réfléchir et de bien gérer ce que nous avons, nous ne nous développons pas. Ce sont là les cinq différents thèmes de notre synode diocésain.

« La Croix du Bénin » : Excellence, pouvez-vous nous dire que vous attendez ont été comblées au terme de ce synode ?

Son Excellence Monseigneur Nestor Assogba : Vous avez eu la chance d'entendre quelques réflexions à l'évaluation du synode et vous pouvez vous-même en juger.

Je crois que les délégués à ce synode ont fait du beau travail. Ils s'y sont mis avec sérieux. Et j'ai été particulièrement frappé par nos frères et sœurs laïcs venus du village, du fin fond de la campagne. Ils n'ont eu aucun complexe pour dire ce qu'ils ont sur le cœur, ce qu'ils pensent de telle ou de telle autre proposition. Ils ont été sensibilisés à cela depuis trois ans. Et chaque fois, leurs interventions étaient très sensibles et applaudies par l'assemblée. Je peux donc affirmer que l'objectif a été atteint. Certes, la perfection n'est pas de ce monde. Il en sortira certainement l'exhortation post-synodale qui tiendra compte des propositions, amendements et recommandations remis au pasteur du diocèse.

Mais nous ferons ensemble en sorte que ce synode ait une suite, qu'il n'en soit pas un de plus. Nous nous emploierons donc à donner à ce synode des applications concrètes.

Propos recueillis par
Guy Dassou-Yovo

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

CE QU'IL FAUT SAVOIR DE LA NAISSANCE ET DE L'HISTOIRE DE LA SAINTÉTÉ

Depuis le début de son pontificat, le pape Jean-Paul II a procédé à un nombre important de béatifications et de canonisations. C'est une manière pour lui de reconnaître et d'affirmer l'action de Dieu parmi les hommes, et d'offrir aux chrétiens des exemples et des modèles. Par ailleurs, il souhaite que, dans la perspective du troisième millénaire, soient mises à jour les listes de saints pour l'Église universelle, "en accordant une grande attention à la sainteté de ceux qui, à notre époque aussi, ont vécu pleinement dans la vérité du Christ".

Même si leur nombre s'est accru, les canonisations et les béatifications ne sont pas un phénomène nouveau. Chaque époque a reconnu parmi les croyants des modèles et des exemples.

Il est intéressant de regarder les critères retenus au cours des deux millénaires de la vie de l'Église pour les canonisations. En fait, il s'agit de tendances. À aucun moment, il n'y a eu d'exclusivité.

Les martyrs

Le premier critère fut le martyre. Les témoins de l'Évangile qui acceptaient de mourir pour témoigner, ont été les premiers à être reconnus comme partageant la sainteté de Dieu, faisant en cela référence à la parole du Christ : «Celui qui se prononcera pour moi devant

les hommes, moi aussi je me prononcerai pour lui devant mon Père qui est aux cieux». (Matthieu 10, 32). Etienne fut le premier d'entre eux. Les chrétiens recueillaient les restes de martyrs, parfois sur les lieux mêmes du supplice, et les élevaient physiquement sur les autels. Là, on se rassemble pour célébrer l'Eucharistie. Les lieux du martyre sont souvent à l'origine des lieux de culte.

Les moines et les docteurs de la foi

À la fin des persécutions, vers le III-IV^e siècle, on assiste à la naissance du monachisme, avec une forme d'ascèse excessive, qui ne sera jamais totalement absente de la sainteté. C'est le temps de saint Antoine dont la vie, racontée par saint Athanase vers 360, sera une des premières hagiographies écrites. Parallèlement surgira la sainteté des docteurs de la foi. Ces hommes, généralement des théologiens et des évêques, vont en effet maintenir contre vents et marées l'orthodoxie de la Révélation.

Les empereurs et les rois

À la même époque, en Occident, apparaît une autre sainteté, celle des défenseurs, non seulement de la foi mais aussi de la cité, contre les invasions barbares dans un monde romain qui s'écroule.

Afin de faire cesser les abus qui, dès le début, s'étaient multipliés tant les martyrs et les saints étaient populaires, les évêques

se réservent le droit de déclarer qui pouvait être reconnu comme saint. Puis, un peu pour les mêmes raisons, le pape se réserve ce même droit. Dès la fin du premier millénaire, c'est Rome qui décide et qui, progressivement, notamment sous le pontificat d'Urbain VIII au XVII^e siècle, fixe des règles de canonisation de plus en plus rigoureuses.

Les fondateurs, les prêcheurs et les missionnaires

À la fin du Moyen Âge, l'accent est mis sur les fondateurs d'ordre. Comme saint Dominique, canonisé en 1234 par le pape Grégoire IX.

Le XVII^e siècle est lui aussi très fécond. À cela, une raison principale : la réforme protestante et la contre-réforme catholique. Il devient important pour Rome d'affirmer son autorité sur les diocèses du monde entier. Tout en exaltant les vertus de ceux qui ont lutté contre la réforme !

Le XIX^e siècle, quant à lui, voit se développer une sainteté liée aux missions et aux missionnaires martyrs, que ce soit en Afrique ou en Extrême-Orient.

Avec Jean-Paul II, on peut constater un certain nombre d'évolutions, notamment une grande ouverture au monde. Il a été le premier pape à procéder à des canonisations et à des béatifications en dehors de Rome comme en 1984, lors de son voyage aux Philippines. Pour la France, ce fut le cas pour le père Antoine Chevrier en 1986 à Lyon, lors de son troisième voyage dans ce pays et de Frédéric Ozanam, en 1997, à Paris.

AILLEURS, D'AUTRES PRATIQUES

◆ Pour les orthodoxes

Si, dans le catholicisme, les canonisations sont aujourd'hui nombreuses, elles ont gardé, dans l'orthodoxie, leur caractère exceptionnel. Les dernières canonisations remontent en 1988. Cette année-là, à l'occasion du millénaire du baptême de la Russie, l'Église orthodoxe a procédé à la canonisation de 9 saints au cours d'une cérémonie au monastère de la Trinité-Saint-Serge près de Moscou. Parmi ces 9 saints figure Andreï Roublev, un moine (1360-1430), surtout connu par ses peintures et ses icônes, dont la célèbre icône de la Trinité, qui porte son nom.

◆ Pour les protestants

S'appuyant sur les écrits de Luther : «L'Église est une communion ou un rassemblement de saints dans la foi. Mais personne ne voit qui est saint ou croyant. L'Église véritable est invisible», les protestants ne procèdent pas à des canonisations.

◆ Pour les musulmans

Le christianisme et, plus particulièrement le catholicisme, n'ont pas le monopole de la sainteté. L'islam également intègre le culte des saints (marabouts). Dans les premiers temps de l'islam, les marabouts étaient des guerriers tués au cours de la guerre sainte et dotés de pouvoirs surnaturels qui les rendaient très influents. Par extension, on a appelé «marabouts» tous les ancêtres ou pieux ermites qui cherchent dans la solitude l'union avec Dieu. Consultés comme oracles ou guérisseurs, ils attirent les foules, surtout après leur mort. Leur tombeau est alors vénéré.

LE MARTYROLOGUE DU TROISIÈME MILLÉNAIRE

«L'Église du premier millénaire est née du sang des martyrs. (...)

Au terme du deuxième millénaire, l'Église est devenue à nouveau une Église de martyrs. (...) Le témoignage rendu au Christ jusqu'au sang est devenu un patrimoine commun aux catholiques, aux orthodoxes, aux anglicans et aux protestants. (...) C'est là un témoignage à ne pas oublier. (...) En notre siècle, les martyrs sont revenus ; souvent inconnus, ils sont comme des «soldats inconnus» de la grande cause de Dieu. Dans toute la mesure du possible, il faut éviter de perdre leur témoignage dans l'Église. (...) Il faut que les Églises locales fassent tout leur possible pour ne pas laisser perdre la mémoire de ceux qui ont subi le martyre. (...) Et cela ne saurait manquer d'avoir un caractère œcuménique marqué. L'œcuménisme des saints, des martyrs, est peut-être celui qui convainc le plus.

Le plus grand hommage que toutes les Églises rendront au Christ au seuil du troisième millénaire sera de montrer la présence toute-puissante du Rédempteur par les fruits de foi, d'espérance et de charité chez des hommes et des femmes de si nombreuses langues et races qui ont suivi le Christ dans les diverses formes de la vocation chrétienne.

Jean-Paul II
«à l'aube du troisième millénaire», § 37.

Le 7 mai 2000, le calendrier du Jubilé prévoit une célébration œcuménique, à Rome, au cours de laquelle aura lieu un échange des catalogues des martyrs de ce siècle de chaque Église pour une reconnaissance mutuelle.

Prochainement : Le long processus d'une canonisation.

BÉATIFICATION ET CANONISATION

Béatification

Acte par lequel le pape place une personne au rang des bienheureux (beati en latin). Un culte public en son honneur est autorisé, mais local.

Canonisation

Acte par lequel le pape inscrit quelqu'un sur la liste officielle (le «canon») des saints. Pour le saint, un culte public est non seulement autorisé, mais prescrit partout dans l'Église universelle.

Les bienheureux et les saints sont intégrés au calendrier liturgique, en général au jour anniversaire de leur décès, qui correspond à celui de leur naissance au ciel. Il est alors possible, en ce qui concerne les uns et les autres d'exposer leurs images, et de les désigner comme patron de personnes ou de paroisses.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

TROIS QUESTIONS SUR LA SEXUALITÉ DÉRÉGÉE : AVORTEMENT, CONTRACEPTION, POLYGAMIE

INTRODUCTION

La sexualité humaine n'a de sens et de valeur que dans le mariage rigoureusement préparé. En dehors de l'acte matrimonial, un homme ou une femme qui se respecte ne peut pas s'adonner au plaisir sexuel. C'est une exigence de la dignité humaine. Celui ou celle qui pose l'acte sexuel alors qu'il n'est pas prêt à accueillir et à éduquer une vie humaine a déjà commis l'avortement dans son cœur. Celui ou celle qui utilise des pilules, des condoms ou autre technique artificielle pour lutter contre la conception ne respecte pas la finalité de l'acte sexuel : la fécondité de l'amour humain.

L'acte sexuel qui se ferme à la procréation ne respecte donc pas l'intention du Créateur de la sexualité. L'utilisation des techniques contraceptives est une anomalie inhumaine et «athéiste» qui ressemble à la bizarrerie d'un insensé volontaire qui se sert d'un appareil dans le non respect des indications de la notice. Cela ne peut engendrer que la ruine ou le chaos. Ainsi le sort de ceux et celles qui s'adonnent aux méthodes contraceptives.

En dehors du mariage, l'acte sexuel est une atteinte grave à la dignité humaine. Et le mariage digne, c'est l'Union Responsable d'un homme et d'une femme pour le meilleur et pour le pire : Engagement connu de la famille (mariage coutumier), de la société (mariage civil) et de l'Eglise (mariage chrétien). Pour un chrétien ou une chrétienne le mariage est toujours monogamique pour signifier l'Union Indissoluble du Christ et de l'Eglise.

Au fond la polygamie, qu'elle soit par rapport au chrétien ou un non chrétien, participe de la sexualité déréglée comme l'avortement et la contraception.

Première question : En tant qu'être humain ou bien en tant que chrétien / chrétienne, quelle appréciation pouvons-nous faire de l'avortement ?

Réponse : L'avortement est un crime inhumain et déshumanisant. L'œuf issu de la fécondation est d'une viabilité intrinsèque : il suffit de laisser l'œuf tranquille pour le vérifier. Et cet œuf existe par décision libre et souveraine de Dieu, bien sûr avec la collaboration des époux ou d'un homme et d'une femme. Ces derniers n'en sont pas les propriétaires. Ce n'est pas par hasard que l'être humain est un garçon et justement ce garçon et non une autre ; ce n'est pas non plus par hasard que tel être humain est une fille et exactement cette fille et non une autre. Tout le processus de la fécondation est un grand mystère et il faut en vénérer le fruit dans la conviction qu'aucun être humain n'existe par hasard mais par volonté souveraine et généreuse de Dieu.

Bloquer ou détruire l'embryon humain qui est doté d'une viabilité intrinsèque, c'est usurper les droits de Dieu en matière gravissime et se constituer source et juge, dans une rupture profonde — consciente ou non — avec la Source Divine. L'avortement est donc une réurgence du péché originel*, et il outrage gravement le dogme de l'Immaculée Conception : dès le premier instant de sa conception, Marie a été sauvée du péché à cause du plan que Dieu a fait sur elle. Ainsi toute fécondation est un programme divin dès le premier instant.

L'homme ne doit jamais oublier que la vie appartient à une profondeur de sens qui échappe à tout calcul humain. Et entre Dieu et homme, celui qui peut choisir en toute conscience des conséquences, c'est encore Dieu. Lui qui met au cœur du handicapé un profond désir de vivre et la crainte de la mort.

L'homme doit s'ouvrir à Dieu et se recevoir de Dieu. Et l'avortement est non seulement le refus de recevoir le don inestimable, la vie, que Dieu fait à l'humanité mais aussi le refus d'être constitué comme un précieux don que Dieu veut faire à l'enfant innocent. Comme tel, l'avortement est un acte absurde et crapuleux perpétré par l'esprit humain qui se refuse à être image et ressemblance de Dieu. Car Dieu est Don et Communauté Éternelle de Don. Toutes proportions gardées, il y aurait un lien entre

Judas Iscariote et la personne qui avorte, l'avortement étant considéré comme la trahison d'une vie innocente. Et comme Judas Iscariote en trahissant Jésus-Christ le Parfait Innocent de Dieu est sorti du Collège des Apôtres, celui ou celle qui avorte quitte automatiquement l'Eglise, la Communauté des amis intimes de Jésus. Car c'est sur le visage innocent qui brille et se manifeste par excellence l'Innocence même de Dieu. Tel est le fondement de la peine dite «Excommunication Latæ Sententiæ» sous laquelle tombe toute personne ayant participé, quelles que soient les raisons, à un avortement.

Deuxième question : Si l'avortement est tant que meurtre crapuleux de l'innocent est le crime le plus inhumain qui soit, que dire alors de la contraception qui est le refus délibéré de la conception ? La vulgarisation sans vergogne des méthodes contraceptives ne risque-t-elle pas de faire passer la contraception comme une pratique normale qui permettrait à terme de prévenir l'avortement ?

Réponse : Puisque la contraception est l'attitude de celui ou de celle qui s'oppose directement à la conception alors qu'on ne s'est pas abstenu de l'acte sexuel ordonné à la conception, la contraception est donc un paradoxe désordonné et irresponsable se situant à la stricte frontière de l'avortement. Ainsi la mentalité contraceptive est une mentalité abortive.

La pilule désorganise la santé hormonale de la femme et possède une kyrielle d'effets secondaires trop préjudiciables à l'organisme de la femme. Constitué d'œstrogène et/ou de progestérone, la pilule est trop souvent manipulée à des fins abortives. Et quand elle est dite du lendemain, alors la pilule est franchement abortive. Comme la pilule, toutes les autres techniques contraceptives artificielles utilisées par la femme ne peuvent intéresser que celui ou celle qui a opté au moins implicitement pour l'avortement.

Quant aux techniques artificielles de contraception que l'homme utilise, nous voulons réfléchir sur celle qui est la plus courante et la plus actuelle : le condom. Le condom (ou la capote anglaise) utilisé comme contraceptif dans le strict respect des précautions de son efficacité, possède cependant une inefficacité intrinsèque estimée à 12%. Ainsi, sur 100 grossesses qu'on voulait éviter par le condom, 12 environ vont surprendre quand même. Mais ces grossesses surprises et dangereuses qu'on n'a pas pu éviter seront toutes sinon pour la plupart éliminées. Puisqu'elles sont encombrantes parce que non désirées. Ainsi donc, le condom utilisé comme contraceptif est scientifiquement peu fiable et se révèle comme une technique ordonnée à l'avortement.

Toutefois, l'actualité du condom ne tient pas à son caractère contraceptif voire abortif mais plutôt à sa capacité supposée de prévenir les maladies sexuellement transmissibles (MST) dont la plus redoutable est celle toujours mortelle qu'est le sida. Mais en nous rappelant que le condom utilisé pour éviter la grossesse n'est pas totalement fiable, nous réalisons du coup qu'il est d'une énorme inefficacité dans la prévention du sida. En effet, le virus qui cause le sida est infiniment plus petit ou plus fin que le spermatozoïde. Considérant que la partie la plus grosse du spermatozoïde est la tête, nous devons garder présent à l'esprit que cette dernière a une longueur qui équivaut à 5 microns, une largeur estimée à 4 microns et une épaisseur qui est de 2 microns. Si donc le spermatozoïde malgré sa tête arrive parfois à passer le latex ou le caoutchouc du condom pour aller féconder l'ovule, c'est que le condom possède des trous microscopiques estimables à 5 microns si les meilleures conditions de fabrication et d'emploi sont requises. Or le virus du sida équivaut à 0,1 micron et peut facilement et en nombre inestimable passer le condom. Donc le condom est un funeste mensonge et est scientifiquement inefficace dans la lutte contre le réel fléau du sida. Ainsi le condom loin d'être un préservatif peut constituer de nos jours un puissant moyen de lutte contre la prolifération humaine dans les pays dits sous-développés. Comme tel, le condom est moralement inadmissible, et un être humain qui se respecte ne peut pas y recourir.

Hormis son inefficacité scientifique obvie pour les cœurs honnêtes, le condom est en contradiction profonde avec la valeur intrinsèque de la genitalité ou de l'acte sexuel. En effet, le préalable à l'acte sexuel est la «monstration» ou la découverte réciproque de deux nudités différentes : celle de l'homme et celle de la femme. La nudité montrée est le signe de la confiance mutuelle et sans réserve. De fait, l'acte sexuel est la célébration de la confiance profonde et sans réserve qui existe entre un homme et une femme engagés pour la vie. Avec l'introduction du condom honteusement appelé «prudence», l'ambiance de confiance sans réserve que devait être l'acte sexuel, dégénère en un triste climat de soupçon... Deux êtres qui s'aiment en vérité ne peuvent jamais recourir à la pratique du condom. Car le condom est incompatible avec la sexualité digne.

Troisième question : La contraception artificielle est donc une attitude abortive et incompatible avec l'engagement d'un homme et d'une femme pour la vie. Le couple humain est ainsi en situation d'infirmité. Peut-on dire que la polygamie qui est la violation de l'unité du couple constitue aussi une atteinte grave à la dignité humaine, et à mettre au compte de la sexualité déréglée ?

Réponse : La polygamie est l'état d'un être humain vivant en situation matrimoniale avec deux ou plusieurs personnes de l'autre sexe. Si l'être humain qui entretient cette situation est un homme, on parle de «polygynie». Si c'est une femme, on parle de «polyandrie». Dans notre pays le Bénin et beaucoup d'autres, la polygynie est admise par la loi alors que la polyandrie passe toujours pour une aberration inadmissible. Mais de quel droit un homme peut-il vivre avec plusieurs femmes alors que la femme ne peut jamais entretenir des relations matrimoniales avec plusieurs hommes à la fois ? Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il ne s'agit pas de droit mais d'abus. Car le droit est fondé sur la dignité humaine inviolable ; et la «Déclaration Universelle des Droits de l'Homme» atteste que l'homme et la femme sont égaux en dignité. Par conséquent, en vertu de cette égalité en dignité entre l'homme et la femme, la polygynie est inhumaine. Une famille polygamique constituerait un cercle de violation dès la source de la dignité humaine. Et comme telle, la polygamie serait un facteur de déshumanisation. La polygamie incompatible avec les Droits de l'Homme est inadmissible dans un État démocratique qui se respecte. Et avant de combattre la polygamie sous toutes ses formes là où elle existe, il est impérieux que les citoyens cultivent une authentique mystique de l'humain. Un État de droit dans lequel la polygamie est permise ou tolérée ne peut valablement œuvrer à l'épanouissement réel de ses citoyens. Car la polygamie est une violation crapuleuse — consciente ou non — de la dignité humaine.

En effet, le polygame signifie par le fait même de la polygamie qu'il n'existerait pas une égalité en dignité entre l'homme et la femme. L'homme serait supérieur en dignité à la femme. Aussi ne conviendrait-il pas que pendant que la femme se donne tout entière à l'homme, elle reçoive tout l'homme en retour ? Un «morceau» de l'homme contiendrait alors une densité de dignité équivalente à l'intégrale de dignité de la femme : les autres «morceaux» de l'homme devant entrer en alliance avec autant de femmes possibles. L'injustice choquante entretenue par le polygame écartelé voire «morcelé» ne peut être favorable à la concorde profonde ni à l'avènement de la civilisation de l'amour véritable. Dans ce contexte de mépris masqué et de violation de la dignité humaine, l'acte sexuel manque de profondeur de sens et de vérité. Car sans l'unité dans la réciprocité profonde des deux personnes humaines, l'union des corps qu'est l'acte sexuel est dénuée de bonheur plénier et possède en creux une angoisse hostile à l'épanouissement de la vie conjugale.

N'importe comment, nous nous trouvons en compagnie rassurante dans la dénonciation du mal de la polygamie quand on sait que le

cardinal Bernardin Gantin a pu déclarer dans une interview accordée à «La Croix du Bénin». «La polygamie ne sera jamais admise. Il n'y a donc pas une pastorale en faveur des polygames. Il faut qu'ils quittent la polygamie parce que c'est une contre-valeur, c'est du poison pour la vie sociale tout court et la vie chrétienne en particulier. Donc c'est à éliminer (...). On ne peut pas négocier avec la polygamie. Il faut choisir. Les chrétiens doivent vivre la rupture à partir de leur baptême sérieusement préparé. Clairement, on ne peut pas canoniser la polygamie, ni la légitimer ; il n'y a donc pas à dire que ce sont des valeurs africaines. Le dire relèverait d'une erreur. Et cela ne construit pas l'homme, ni sa dignité, ni son identité profonde». (in «Croix du Bénin», 48e année, n° 617 du 30 septembre 1994, p. 7).

Ce juste radicalisme du cardinal Gantin participe d'une profonde conscience du caractère sacré et inviolable de la dignité humaine. Un homme ne peut jamais aimer deux femmes de même façon : c'est absolument impossible. Ainsi donc, la polygamie est à tout point de vue indigne de l'être humain, quelle que soit sa religion.

CONCLUSION

Malgré leur ressemblance de nature, l'être humain entretient une profonde différence par rapport à l'animal. Ce qui fait la distinction, c'est que l'être humain est raisonnable et donc capable de maîtriser ses pulsions instinctives tandis que l'animal en est esclave. L'être humain authentique est celui qui a réussi par l'éducation à sortir de l'esclavage des instincts : il soumet tout à la conscience par laquelle on gère de façon responsable les pulsions instinctives. Bref, l'être humain n'est pas esclave mais responsable des pulsions sexuelles.

L'instinct sexuel est une réalité qu'on ne peut pas contourner ; il faut donc en prendre acte et l'éduquer afin que l'homme devienne vraiment ce qu'il est : «animal raisonnable». La contraception, l'avortement et la polygamie sont des fléaux qui portent gravement atteinte à la dignité humaine. Malgré l'environnement malsain entretenu par des esprits pollués, la chasteté demeurera toujours la vertu de l'humanisation de la sexualité. Et l'acte sexuel qui est l'acte confidentiel humain par excellence ne peut être valablement ou heureusement posé qu'à l'intérieur du mariage rigoureusement préparé dans le respect scrupuleux et sans confusion des étapes de la camarderie, de l'amitié et des fiançailles. Autrement, on ne peut parler d'union intime mais de violation d'intimité sexuelle. Et les jeunes sont capables de le comprendre parce que dotés de la conscience qui demeure inextinguible malgré la cacophonie des agressions publicitaires.

Le bien fait peu de bruit et le bruit fait peu de bien. La méthode Billings fondée sur l'observation de la glaire cervicale est d'une beauté et d'une force de responsabilisation ou d'harmonie conjugale que toute personne éprise de liberté responsable ou de bonheur sans angoisse doit apprécier et pratiquer. A contrario, les méthodes contraceptives qui sont en amont et en aval contre la vie ou la conception, n'ont jamais donné le bonheur véritable mais encouragent plutôt le libertinage sexuel qui est une source d'angoisse et de dépersonnalisation. Car avec les méthodes contraceptives, les êtres humains cessent d'être propriétaires ou responsables de leur sexe et deviennent malheureusement propriété de leurs organes génitaux. Une civilisation qui entretient l'instinctif au lieu de le soumettre par l'éducation saine aux exigences de la raison est une civilisation qui se dresse contre elle-même et tombe en ruine. Le tapage publicitaire révèle que nous sommes en face d'un marché de dupes. Et nous devons éviter de devenir les tristes dinos de la vilaine farce. Par conséquent l'Eglise, Experte en humanité, ne doit pas se taire même si elle doit prêcher dans le désert. Comprenez qui pourra !

Abbé Bienvenu AKODOH
Archidiocèse de Cotonou

* Anatomie hostile à Dieu dont on prend la place par orgueil.

VIOLENCES POLITIQUES EN AFRIQUE : LEURS MÉCANISMES

(Suite de la première page)

mais aussi à lui enlever toute humanité par de monstrueux rituels macabres. Extermination systématique, avec une effroyable cruauté, massacres doublés d'exactions atroces.

Les chercheurs tentent de comprendre les mécanismes de cette violence extrême. Le politologue Albert Bourgi évoque ainsi des causes sociales et politiques. « Il y a à mon sens trois explications dans ce déchaînement. D'abord les aspects économiques et sociaux, à savoir la destruction de la société. La crise économique et sociale a supprimé les repères sociaux dans de nombreux pays. À cela s'ajoute le phénomène de frustration politique lorsqu'un groupe se sent systématiquement exclu des fruits du pouvoir qui entraîne des replis identitaires et le recours fréquent à la violence extrême. Enfin les partis politiques eux-mêmes sont en cause. Car ils ne jouent plus leur rôle de canalisation sociale. Leur clientèle s'en trouve d'autant plus débridée ».

ACCUMULATION DE HAINE

L'historien Elikia Mbokolo relève quant à lui l'accumulation de haine comme cause principale de ces débordements sanglants. Dans certains pays, il y a une culture de haine, une culture de la revanche qui peut se transmettre de génération en génération et qui peut quelquefois revêtir une forme de clandestinité et du coup, sembler disparaître. À un moment donné, quand une fenêtre est ouverte, on a l'impression que la violence n'a pas de fond. Quelquefois entre des voisins très proches.

Un point de vue que partage le sociologue Michel Galyt, dans le dernier numéro des

Cahiers Études africaines qui explique les délirs sanglants des « warlords » au cours de la guerre civile au Liberia de 1990 à 1996, par l'histoire très particulière de ce pays. Il voit leur origine dans une domination séculaire des Congos, descendants d'esclaves sur les autochtones qui aurait entraîné, en retour, une lutte permanente contre l'État par tous les moyens. Un contexte perpétué pendant 150 ans.

Dans chacune de ces situations, l'élimination physique s'accompagne presque systématiquement d'une déshumanisation de la victime. On ne tue plus un homme ou une femme, mais des bêtes maléfiques. Ce n'est pas un hasard si les génocidaires Hutu traitaient les Tutsi de cafards, comme les nazis qualifiaient en leur temps les Juifs de rats. En retirant à l'autre son humanité, tous les excès deviennent possibles.

SORTIR DE LA SPIRALE INFERNALE

Comment sortir de cette spirale infernale quand on a atteint un tel degré de haine ? Le Rwanda et le Burundi, toujours confrontés à la guerre civile sont l'exemple le plus évident de la difficulté à gérer le passé immédiat. « Ce que je redoute au Rwanda, s'inquiète Elikia Mbokolo, c'est que les solutions utilisées ne s'adressent pas à la base. Je crains qu'on s'enferme dans un discours apparemment moderne qui marche bien en oubliant que ceux qui ont pris la machette ou le couteau ne sont pas les dirigeants. Il faut que ceux qui sont préoccupés par un retour à une paix durable mettent sur pied des procédures de traitement du mal à la racine ». Des méthodes existent qui ont même été appliquées dans plusieurs pays. L'expérience a montré à quel

point les médias peuvent jouer un rôle dans un sens ou dans un autre. L'école apparaît également comme un bon vecteur d'une culture de paix. Mais il faut des supports pédagogiques, difficilement accessibles. Comment, en outre, éviter les dérapages verbaux et autres sous-entendus racistes qui peuvent ruiner des heures de cours ?

APPROCHE FONDÉE SUR LA RÉINSERTION SOCIALE

Des psychologues et des anthropologues cherchent, par ailleurs, du côté des procédures traditionnelles africaines de réinsertion des criminels dans la société pour essayer de remettre le corps social sur ses pieds. Au Mozambique une expérience de ce genre a été menée auprès d'enfants coupables de meurtres durant la guerre civile. « Cela relève à la fois de l'aveu ou de la confession publique avec la reconnaissance que ce qui a été fait n'aurait pas dû l'être, affirme Elikia Mbokolo. Il y a en outre des châtiments symboliques. L'expérience dure depuis 1993, date de la fin du conflit. On a l'impression que ces gamins sont réinsérés. En tout cas, ils ont repris pour les uns l'école, pour les autres les activités rurales et apparemment cela se passe bien ». Reste à savoir si un travail de ce type peut être mené à l'échelle du Rwanda ou de la Sierra Leone. Tout est bien sûr question de moyen, diront certains. Mais surtout de volonté politique. L'expérience de la commission vérité et réconciliation en Afrique du Sud, douloureux débâcle qui aura au moins permis aux victimes de l'apartheid de ne pas sombrer dans l'oubli, en est une illustration positive. Mais combien de gouvernements sont prêts à

franchir le pas ? LES CONFLITS AFRICAINS ONT LEURS DYNAMIQUES INTERNES

À l'heure de la guerre au Kosovo, l'isolement de l'Afrique dans le règlement de ces conflits internes apparaît encore plus évident. Mais cet isolement traduit aussi la nature nouvelle des guerres africaines dont la solution ne passe peut-être plus par l'extérieur.

Ce pourrait être la principale leçon de la guerre au Kosovo vue d'Afrique : l'intervention massive et résolue des États occidentaux réunis au sein de l'OTAN dans un conflit civil (en Europe) fait apparaître d'autant plus criant, par comparaison, le désengagement des grandes puissances dès lors qu'il s'agit du continent africain. On pense bien sûr au Rwanda, et au génocide des Tutsi dans un grand silence, en 1994 : et il est significatif aujourd'hui de voir l'ONU, à la demande de Kofi Annan, lancer enfin une enquête sur ses propres responsabilités dans la guerre civile rwandaise, après que tant de voix se sont élevées pour dénoncer, en vain jusqu'ici l'inertie de la communauté internationale.

Là pourrait s'arrêter la comparaison, tant il est vrai que la guerre au Kosovo, avec sa géo-politique complexe, présente des traits peu réductibles aux guerres africaines de ces dernières années. Rwanda-Burundi, République du Congo, Congo-Brazzaville, Angola, Somalie, Soudan ou encore Sierra Leone : le caractère durable et, pour certains, « explosif » des nouveaux conflits africains, où le facteur ethnique (ou religieux) est étroitement lié à une dynamique de recomposition régionale, doit sans doute être analysé à la lumière des réalités propres du continent.

« La Croix du Bénin » / Thierry Perret

INVESTITURE DU PRÉSIDENT OBASANJO UNE NOUVELLE PAGE DE L'HISTOIRE DU NIGERIA

La mort brutale en juin 1998 de l'excitateur Sani Abacha, alors chef de l'État du Nigeria a vraisemblablement servi de catalyseur à la démocratisation de ce géant pays d'Afrique. Après quinze ans de régime militaire dictatorial, le successeur de Sani Abacha, le général Abdul Salami Abubakar, a fait l'option pour le retour des civils au pouvoir. Il a aussi fait de la démocratisation du Nigeria, son cheval de bataille. À son arrivée au pouvoir en juin 1998, le général Abubakar s'est attelé à la décripation du climat politique et social à l'intérieur.

LES BALISES DE LA DÉMOCRATISATION

Inlassablement, il a œuvré pour le retour du Nigeria sur la scène internationale. C'est dans ce cadre que plusieurs prisonniers politiques ou d'opinion ont été libérés. Aux opposants nigériens, le général Abdul Salami Abubakar avait lancé un appel pressant et renouvelé à rentrer au Nigeria en toute sécurité pour se joindre à l'œuvre de démocratisation et de reconstruction du pays.

En quelques mois, le général Abubakar a réussi à donner de lui une image crédible d'un homme de changement convaincu et forçant même l'admiration du monde entier. Ainsi, les élections municipales et régionales se sont déroulées dans la transparence attestée par la communauté internationale. Toutes les réformes et actions conduisant à la démocratisation concotées par l'équipe du général Abubakar ont été exé-

cutées avec le couronnement de l'élection présidentielle de février 1999. Laquelle élection démocratique a consacré la victoire du général à la retraite Olusegun Obasanjo investi à Abuja le 29 mai dernier.

Plus d'une vingtaine de chefs d'États et de gouvernements africains ont salué ce samedi 29 mai 1999 la remise du pouvoir par les militaires à un régime civil dont le président élu est, Olusegun Obasanjo, un général à la retraite. Ce dernier avait lui-même remis volontairement le pouvoir à un civil en 1979 au terme d'une élection transparente.

OBASANJO VA EN GUERRE CONTRE LA CORRUPTION

Dans son discours d'investiture, le général Obasanjo a mis l'accent sur la lutte sans merci contre la corruption qui sera le



Olusegun Obasanjo, Président de la République fédérale du Nigeria

cheval de bataille de son régime. L'une des plus grandes tragédies du régime militaire ces derniers temps, a-t-il fait remarquer, est l'enracinement de la corruption, laquelle corruption va crescendo sans être endiguée ni commencée par l'être quand bien même celle-ci se déroule au vu et au su de

tout le monde. Les règles et conventions confectionnées pour gérer les affaires de l'État ont été délibérément passées outre, le tout pour rendre faciles les pratiques qui relèvent de la corruption. Plus loin, le nouveau président a dit que les bénéficiaires de corruption sous toutes ses formes répondront à l'aide des moyens peu transparents à leur disposition. Nous serons fermes avec eux. A personne, d'où qu'elle vienne et où qu'elle se trouve, il ne sera permis d'enfreindre la loi ou de perpétrer la corruption et le mal ; l'impact de la corruption officielle est si omniprésent qu'il a valu au Nigeria

une très mauvaise réputation aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays a souligné le président Obasanjo. Nous allons tout faire pour sauvegarder la démocratie parce qu'elle est utile et pour le pays et pour l'Afrique ; et pour le monde entier. Nous exhortons surtout l'Occident à nous aider à sauvegarder la démocratie en partageant avec nous le fardeau de la dette : laquelle dette pourrait être écrasante et destructrice pour la démocratie sur notre territoire à conclure Obasanjo.

Joignant l'acte à la parole le nouveau président nigérien a limogé le mercredi dernier quarante officiers impliqués dans de vastes réseaux de corruption.

L'amorce du processus démocratique n'aura pas été facile dans ce géant de l'Afrique de plus de 100 millions d'habitants ou les contradictions et divergences sont évidentes avec toute de fond un appétit vorace du pouvoir n'est-il pas que toutes les Nigériennes et tous les Nigériens s'associent, les mains dans les mains pour entretenir et soigner la jeune démocratie qui, avec cette investiture est en train d'être remise sur rails dans ce pays. De sa consolidation et de son enracinement dépend en grande partie l'avenir du Nigeria.

Ph. L. Amoussou

ECONOMIE — DEVELOPPEMENT

LE COMMERCE MONDIAL EN 1998 : MAUVAISE ANNÉE POUR L'AFRIQUE

Le commerce mondial a ralenti sa progression en 1998, en raison de la crise asiatique, notamment, explique le rapport annuel de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). En volume, exportations et importations de biens et de services ont augmenté de 3,5% contre 10% en 1997. Mais, en valeur, les échanges mondiaux ont diminué de 2%, avec la baisse du prix du pétrole et des matières premières. L'Afrique a particulièrement souffert de cette situation et ses exportations sont en recul de 16% en 1998 sur 1997.

À un taux de progression ralenti de 3,5% en volume, contre 10% en 1997, les échanges mondiaux ont tout de même atteint 6 500 milliards de dollars, environ 3 900 milliards de F CFA en 1998 soit 5 200 milliards de marchandises et 1 300 milliards de services. Cela représente une diminution en valeur de 2% sur l'année précédente qui avait constitué un record. La progression des échanges mondiaux reste toutefois supérieure à l'augmentation de la production mondiale qui n'a atteint que 2% en 1998 contre 3% en 1997, mais l'écart se resserre.

Les importations asiatiques, touchées par la crise, ont diminué de 8,5%. Elles sont restées à peu près stables en Afrique et au Moyen-Orient, mais ont augmenté de 7,5% en Europe occidentale, de 10% en Amérique, du Nord en Amérique latine et dans les pays en transition.

Les exportations ont augmenté sensiblement en volume dans les pays en transition (+10%) et en Amérique latine (+6,5%). L'Europe occidentale a progressé de 4,5% et l'Amérique du Nord de seulement 3%, tandis qu'en Asie la progression est insignifiante (+1%).

La baisse du prix des matières premières a fortement influencé la valeur du commerce mondial et, pour la première fois depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, elles sont passées en dessous de 20% du total des échanges. Il est vrai que le prix du pétrole a chuté de 30% en 1998 et celui des autres matières premières d'environ 15%. Les produits manufacturés et les services ont également connu des baisses de prix en 1998, mais dans une mesure bien moindre.

Cette situation a été particulièrement sensible en Afrique et au Moyen-Orient. Des 11 membres de l'OPEP, 8 tirent plus de la moitié de leurs revenus d'exportations du pétrole. Plus de vingt pays, la plupart en voie de développement, dépendent de l'agriculture pour plus de 35% de leurs revenus d'exportations, mais ils ont été moins affectés que les exportateurs de pétrole.

COMMERCE ATONE

L'Afrique a exporté, en 1998, pour 106 milliards de dollars, environ 63.600 milliards de F CFA de marchandises, ce qui représente une diminution de 16% sur l'année précédente. Les importations ont atteint 129 milliards de dollars, environ 77.400 milliards de F CFA en légère baisse de 1,5%. L'Afrique du Sud confirme sa prépondérance sur le continent avec 26 milliards de dollars environ 15.600 milliards de F CFA d'exportations (-15%) et 29 milliards, environ 17.400 milliards de F CFA d'importations (-11%).

L'OMC souligne qu'en dépit d'une reprise modérée de la croissance en Afrique, liée à une augmentation de la production agricole, le commerce africain reste atone. Les pays exportateurs de pétrole ont vu leurs exportations diminuer d'un quart. Mais qu'il s'agisse de l'exportation de biens ou de services, les exportations ont diminué plus que les importations.

La place des produits non manufacturés (pétrole, minerais et métaux, produits agricoles) ne cessent de baisser dans le commerce international. Ils ne représentent plus que 22% du total. En Afrique, ils atteignent 71% du total des exportations de marchandises. Avec 44% de ses exportations constituées de produits énergétiques, l'Afrique se situe en deuxième position derrière le Moyen-Orient (73%). Les produits manufacturés représentent 29% des exportations africaines contre 83% dans les pays émergents d'Asie. Les produits agricoles viennent en troisième place à 19%, contre 36% en Amérique latine. Enfin, minerais et métaux représentent 8% des exportations africaines, contre 11% en Amérique latine et 2% dans l'ensemble du monde.

Francine Quentin

AFRIQUE : INTERVIEW EXCLUSIVE DE MICHEL CAMDESSUS «REGAIN D'OPTIMISME SUR L'AVENIR DU CONTINENT»

Au moment où le Fonds monétaire international et la Banque Mondiale tiennent leurs réunions de printemps à Washington, le Directeur général du FMI, Michel Camdessus, dans une interview à MFI, souligne les résultats encourageants des économies africaines et réaffirme qu'il est primordial de consolider les acquis récents en termes de réformes économiques et de croissance.

MFI : Comment voyez-vous les perspectives actuelles de l'Afrique au Sud du Sahara ? La crise financière asiatique a-t-elle changé quelque chose pour ce continent ? En somme, quels sont les principaux problèmes de ces pays à présent, et que peut faire le FMI pour aider à les résoudre ?

Michel Camdessus : Après deux décennies décevantes, les résultats économiques de l'Afrique subsaharienne se sont nettement améliorés ces dernières années, suscitant par là un regain d'optimisme quant à l'avenir du continent, bien que les résultats de 1998 aient souffert de chocs externes. Pour l'ensemble de la région, la croissance du PIB réel a atteint 4,1% par an en 1995-1998, contre 1,5% en 1990-1994. Cette croissance a progressé à un taux annuel moyen de près de 1% ces trois dernières années alors qu'elle avait baissé en moyenne de 2% par an dans la première moitié des années 90. L'inflation annuelle qui avait culminé à 47% en 1994 est tombée à 10% en 1998.

Ces moyennes masquent malheureusement encore trop souvent la grande disparité des résultats des pays de la région dont, pour certains, la situation économique demeure difficile. Toutefois, et il convient de le relever, ces résultats sont encourageants car ils tiennent surtout à l'amélioration des politiques macroéconomiques et structurelles et non à des facteurs externes propices.

Pourtant, en dépit de ces progrès, les performances de la croissance en Afrique restent en retrait par rapport à celles de nombreux pays en développement. Il est donc primordial de consolider les acquis et accélérer davantage la croissance afin de faire reculer une pauvreté devenue endémique. Pour y arriver, il faut que l'Afrique réussisse à accroître son taux moyen d'investissement en surmontant les contraintes posées par le faible taux d'épargne. C'est ici qu'il convient de bien interpréter les messages qui nous viennent d'Asie. Il ne s'agit pas d'un message de rejet de la mondialisation et de la globalisation, mais bien de certaines erreurs qui l'ont accompagnée.

MFI : Pourquoi est-il si important pour les Africains de ne pas «rater le train» de la mondialisation ?

M.C. : La globalisation, c'est d'abord un accès élargi à l'épargne financière internationale, à une gamme de biens et de services moins coûteux, à de nouveaux marchés d'exportation et à de nouvelles technologies. Ce sont autant de chances d'améliorer la productivité, d'accélérer la croissance et le développement, de relever les niveaux de vie et de faire reculer la pauvreté. Seulement, l'intégration des marchés progresse à un rythme soutenu, l'Afrique doit donc s'ouvrir à l'extérieur pour en tirer parti.

Mais il convient de souligner que la mondialisation s'accompagne de deux risques majeurs : le risque de marginalisation qui menace les pays qui tardent à s'intégrer au marché mondial et le risque

de tarissement des entrées de capitaux ou d'un renversement de ces flux aboutissant à une crise financière lorsque les investisseurs, nationaux ou étrangers, perdent confiance.

Aussi, participer à l'économie globalisée permet-il de mobiliser les capitaux privés nécessaires en complément de l'épargne et de l'investissement intérieurs pour accélérer la croissance et réduire sensiblement la pauvreté.

L'Afrique doit alors préparer le terrain à ce nouvel environnement sur plusieurs points :

- consolider la stabilité macroéconomique,
- assurer la sécurité économique,
- consolider le secteur financier,
- accélérer la libéralisation des échanges,
- créer au plan régional des dispositifs efficaces de coopération et d'intégration économiques,
- entrer résolument dans l'ère de l'excellence dans la gestion des finances publiques,
- stimuler l'investissement privé et l'esprit d'entreprise.

MFI : Nous avons vu, ces dernières années, une multiplication des conflits en Afrique. Le FMI ne devrait-il pas contribuer à leur prévention et leur résolution ?

M.C. : S'il n'est pas dans les missions originelles du FMI de développer des mécanismes de prévention des conflits armés, il faudrait cependant relever que nous avons mis en place dès 1995 un mécanisme spécial d'assistance aux pays sortant de conflit pour les aider à restructurer leurs économies par le rétablissement de la stabilité macroéconomique. Il peut revêtir la forme de l'assistance technique et du soutien financier. Sur les cinq pays ayant bénéficié à ce jour de ce mécanisme, deux sont africains. Il s'agit du Rwanda et du Congo. Nous envisageons par ailleurs d'étendre cette assistance à deux autres pays sortant de conflit, la Guinée-Bissau et la Sierra Leone.

MFI : Vous parlez souvent de la «bonne gouvernance», la bonne gestion des affaires publiques, mais certains pays ne vont-ils pas de trop d'état à «pas d'état» du tout, comme on l'a vu notamment en Afrique centrale ?

M.C. : Il semble qu'il y ait comme une mauvaise interprétation de ce que nous entendons par bonne gouvernance. La bonne gouvernance est plus une notion de meilleur État que de pas d'État du tout. Un État, en tout cas, attaché à instaurer une gestion transparente des affaires publiques. La bonne gestion publique, c'est-à-dire la qualité du gouvernement qui s'exerce sur la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays, a de tout temps, constitué une variable essentielle de l'équation complexe qui détermine la prospérité économique d'un pays. En effet, des études se sont multipliées qui démontrent que lorsqu'un pays est mal administré, l'investissement et la croissance en souffrent.

L'approche que nous développons avec nos partenaires aussi bien africains que les autres consiste à conférer la plus grande transparence possible aux opérations financières de l'État et à créer des systèmes qui limitent au maximum les décisions discrétionnaires et l'attribution de régimes de faveur à des particuliers ou

à des organisations. D'autant que dans un monde où les capitaux sont devenus plus mobiles, il est prouvé que la corruption fait fuir les investisseurs les plus sérieux et a un impact désastreux sur les entrées des capitaux privés.

Par ailleurs la bonne gouvernance requiert que l'État joue un rôle actif pour assurer le développement des ressources humaines et la sécurité économique dans tous ses aspects ainsi qu'un cadre réglementaire et judiciaire performant fût-ce la mise en place d'institutions assurant la compétitivité. La bonne gouvernance implique plutôt un État dont le rôle est redéfini.

MFI : L'aide au développement est en baisse continue : que pourrait faire les Africains pour renverser cette tendance ?

M.C. : D'un côté il convient sans doute d'encourager les pays donateurs à renverser la tendance actuelle qui est à la baisse de l'aide publique au développement. Il est clair qu'avec la globalisation des marchés, une partie de la planète ne peut pas prospérer si le reste est dans le chaos. De l'autre côté, il faudrait s'assurer que les pays africains font bon usage des fonds qui leur sont concédés. Il faudrait en quelque sorte qu'ils prouvent, par une gestion responsable, qu'ils «méritent» cette aide.

De plus, seule l'amélioration des performances peut ouvrir aux pays africains d'autres formes de financement pour leurs besoins de développement tel l'investissement direct étranger qui est de nature à compléter l'aide publique au développement et l'épargne intérieure pour accélérer la croissance en Afrique.

Seule l'amélioration des performances économiques peut conduire les pays africains à se tourner vers d'autres formes de financement tel l'emprunt sur le marché financier international pour leurs besoins de financement.

L'exemple asiatique est révélateur à ce sujet. À peine plus d'un an après la crise, non seulement certains ont remboursé tous les emprunts qui leur ont été concédés, mais encore et surtout ils sont aujourd'hui en mesure d'emprunter sur le marché mondial des capitaux. C'est vers une telle démarche que les pays africains devraient tendre.

MFI : Alors qu'une campagne est en cours pour une annulation générale de la dette des pays pauvres, les pays du G7 évoquent la possibilité d'une amélioration de l'initiative PPTE/HIPC. Que faudra-t-il au minimum pour qu'une «initiative de Cologne» apporte une amélioration réelle aux pays pauvres les plus endettés, et jusqu'où peut-on aller ?

M.C. : Il convient d'abord de relever que l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés reste ouverte à tous les pays éligibles à la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) ainsi qu'à ceux éligibles aux financements AID. De nettes améliorations ont été apportées au cours des derniers mois aussi bien à son fonctionnement qu'à son financement. Ainsi, dès l'horizon de l'an 2000, de nouveaux pays pourront y être éligibles et d'autres sources de financement trouvées. Le FMI est ainsi disposé à vendre une partie de ses réserves d'or.

Propos recueillis par
Jan Kristiansen à Washington